

Annexes

Annexe 1 : Liste des associations membres de Latitude 21	2
Annexe 2 : Contrat de prestations entre l'État de Neuchâtel et <i>Latitude21</i> , du 7 juillet 2016	4
Annexe 3 : Avenant au Contrat de prestations entre l'État de Neuchâtel et <i>Latitude21</i> , du 9 mai 2018	12
Annexe 4 : Programme stratégique 2014-2017	14
Annexe 5 : Programme stratégique 2019-2022	51



LATITUDE 21

Fédération neuchâteloise
de coopération au développement

Annexe 1 : Associations membres de Latitude 21 (Etat au 31.05.2018, par ordre alphabétique)

ACHEMA – www.achema.ch

L'association ACHEMA vient en aide à des familles défavorisées de la région d'Atar en Mauritanie. Elle soutient également la production locale d'artisanat ainsi que plusieurs centres de nutrition qui servent quotidiennement des repas à près de 200 enfants.

Adefe-Nlati – www.adefe-nlati.org

Active au Cameroun, l'association Adefe-Nlati œuvre dans l'éducation, la santé, le développement rural et la communication. Elle a notamment participé à la création d'une radio communautaire et d'un centre de formation professionnelle.

AJS – Action Jeune Solidaire

L'association Action Jeune Solidaire soutient des projets des organisations Pain Pour le Prochain, Action de Carême et Etre partenaires. AJS, avec ses partenaires, intervient en Afrique, en Asie et Amérique latine dans les domaines de l'éducation, de la construction d'infrastructures, de l'agriculture ou encore de la lutte contre la faim.

Betsaleel Suisse – www.betsaleel.ch

L'association Betsaleel Suisse vient en aide aux enfants vulnérables de N'Djamena au Tchad. Elle accueille des enfants abandonnés, orphelins ou dénutris, forme les mères à une alimentation équilibrée et accompagne les familles dans l'éducation des enfants.

CEAS – Centre Ecologique Albert Schweitzer – www.ceas.ch

Le CEAS est principalement actif au Burkina Faso, à Madagascar et au Sénégal dans les domaines du développement et de la vulgarisation de technologies dans l'artisanat, l'agro-écologie et l'agro-transformation ainsi que dans le tri et la valorisation des déchets.

CSS-ADLBK – Comité suisse de soutien à l'Association des Diabétiques Laafi La Bombou à Kokologho – www.centrelaafi.ch

CSS-ADLBK prend principalement en charge les diabétiques défavorisés dans la région de Kokologho au centre du Burkina Faso. Depuis 2013, l'association a élargi ses activités et se consacre à la construction d'un centre de santé afin d'améliorer l'accès à certains services de santé dans la commune.

Echanges Agadez Niger – www.echangesagadezniger.ch

Echanges Agadez Niger soutient des projets issus d'organisations locales dans le nord du Niger, notamment dans le domaine de l'éducation. L'association a pour objectif de les faire connaître, de relayer les besoins exprimés par les acteurs locaux et de favoriser les échanges d'informations sur les relations Nord-Sud.

EFI – Ensemble nous sommes forts pour Idjwi – www.efi.gandi-web.net

L'association EFI est active sur l'île d'Idjwi en République démocratique du Congo. Elle a pour objectif de favoriser l'éducation et les échanges, grâce à un centre de partage des savoirs. Ce centre permet à la population insulaire d'effectuer des cours d'alphabétisation, de couture et d'informatique. Il possède également une bibliothèque qui regroupe plus de 9'000 livres.

Eirene – section neuchâteloise – www.eirenesuisse.ch

Eirene-Suisse a pour objectif de renforcer et de valoriser, dans les pays du Sud, des dynamiques locales en faveur de la promotion de la paix et des droits humains à travers l'établissement de partenariats avec des associations locales. Elle est notamment spécialisée dans la coopération par l'échange de personnes.

IMBEWU-Suisse – www.imbewu.org

IMBEWU soutient les enfants et jeunes de régions défavorisées en Afrique du Sud dans leur éducation et leur parcours de vie. Les projets de développement par le sport et les arts favorisent l'éducation et la connaissance de thématiques sociales.

Indian Project – www.indianproject.ch

L'association Indian Project mène des projets de transfert de technologies en énergie solaire et particulièrement en systèmes d'eau chaude solaire en Inde. Pour ce faire, l'association met en place des ateliers de formation et de fabrication afin de permettre à ses partenaires locaux de développer ces technologies de manière autonome et de les enraciner durablement dans le marché local.

Jéthro – www.association-jethro.org

L'association Jéthro a pour but d'enseigner les pratiques de base en agriculture et élevage aux cultivateurs de brousse au Burkina Faso. Elle lutte contre la pauvreté et la désertification au travers d'un développement durable et autogéré à long terme.

Médecins du Monde-Suisse – www.medecinsdumonde.ch

Médecins du Monde est une organisation médicale non gouvernementale de coopération internationale et d'action humanitaire qui favorise le droit et l'accès à la santé partout dans le monde, y compris en Europe. MdM-Suisse est membre du Réseau International de Médecins du Monde.

Paspanga – www.paspanga.wordpress.com

L'association Paspanga soutient la construction d'écoles, de centres de récupération et d'éducation nutritionnelle ainsi que la réalisation d'un centre de santé au Burkina Faso. Paspanga promeut également des activités génératrices de revenus et fournit un soutien financier à des personnes malades ou handicapées.

Projets sud

L'association Projets sud est engagée dans plusieurs projets de coopération au développement en Haïti, projets qui concernent le domaine de l'éducation principalement. Elle soutient notamment une école primaire mixte et des cantines scolaires.

REA-Suisse – www.rea-cameroun.ch

REA-Suisse soutient un centre social d'éducation et de réhabilitation pour les jeunes de régions défavorisées dans l'ouest du Cameroun. REA encourage également les échanges Nord-Sud dans l'esprit d'un tourisme solidaire.

SeM - Seniors en Mission – www.seniors-en-mission.net

Seniors en Mission regroupe des hommes et des femmes qui ont terminé leur carrière professionnelle et qui offrent leur savoir-faire et leur expérience. L'association apporte son soutien pour la construction d'infrastructures, pour l'acheminement d'équipement ainsi que pour des projets agricoles au Congo, au Mali et en Ukraine.

Swissad-Malaria – www.swissad-malaria.com

L'association Swissad-Malaria lutte contre la malaria chez les enfants de moins de 6 ans en Guinée Conakry. Les activités de l'association se concentrent sur la sensibilisation et la prophylaxie de la maladie dans une école située dans la capitale Conakry.

CONTRAT DE PRESTATIONS

Juillet 2014 - Décembre 2018

Entre

La République et Canton de Neuchâtel,

Et

Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, association à but non lucratif, au sens des art. 60ss CC, ayant son siège à Neuchâtel

Représentée par son Président et sa Vice-présidente

Ci-après : « *Latitude 21* »

PRÉAMBULE

En application de la loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement (RSN 991), le présent contrat fixe les conditions d'octroi de la subvention pour la période 2014-2018 à *Latitude 21*, Fédération neuchâteloise de coopération au développement (ci-après: *Latitude 21*). Il tient compte des principes définis par la loi sur les subventions (RSN 601.8) et du Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil portant sur les options stratégiques et financières en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement (14.010).

Il permet d'appuyer les actions menées par les associations et ONG neuchâteloises réunies au sein de *Latitude 21*, dans les pays en voie de développement, de soutenir *Latitude 21* dans la mobilisation des compétences présentes dans le canton et dans la promotion de la coopération au développement et de l'appuyer dans l'information de la population neuchâteloise et des collectivités publiques sur la question de la coopération au développement.

Cela exposé, les parties au présent contrat conviennent de ce qui suit:

TITRE 1 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Art. 1 Buts du contrat

Le présent contrat règle et définit :

- a) Les objectifs que doit atteindre *Latitude 21* en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement, conformément à son programme stratégique 2014-2017;
- b) Les prestations et résultats attendus de *Latitude 21*, conformément au présent contrat de prestations, au programme stratégique et au plan opérationnel 2014-2017 de *Latitude 21*;
- c) Les modalités financières pour la période 2014-2018.

Art. 2 Bases légales

¹Les bases légales relatives au présent contrat de prestations sont :

- a) La Loi sur l'aide humanitaire et la coopération au développement (RSN 991);
- b) La Loi sur les subventions (RSN 601.8);
- c) La Loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale (RSN 152.100).

²Le présent contrat se base par ailleurs sur les éléments suivants :

- d) Le programme de législature 2014-2017 de la République et canton de Neuchâtel ;
- e) Le Rapport d'information du Conseil d'Etat au Grand Conseil (14.010) portant sur les options stratégiques et financières en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement
- f) Le vote du Grand Conseil du 25 juin 2014 sur le rapport d'information mentionné sous lettre e).

TITRE 2 PRESTATIONS ET ENGAGEMENT DES PARTIES

Art. 3 Objectifs stratégiques

¹Dans son développement, *Latitude 21* s'engage à atteindre les objectifs stratégiques suivants :

a) **Objectif A**

Soutenir les actions de ses associations membres dans les pays en développement, afin que soit assuré un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques et de leurs propres ressources.

b) **Objectif B**

Informer et sensibiliser la population du canton de Neuchâtel et les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux sur les enjeux globaux des relations avec les pays en développement ainsi que sur la coopération internationale, notamment la coopération au développement et l'action humanitaire.

c) **Objectif C**

Mobiliser des compétences, dans le canton de Neuchâtel, pour renforcer l'action des associations membres dans la coopération au développement.

²Le cas échéant, les objectifs ci-dessus sont détaillés en objectifs intermédiaires annuels à l'annexe 2 Plan opérationnel et financier 2014-2017. Ils peuvent être mis à jour sur une base annuelle par le biais d'un un avenant (mise à jour de l'annexe 1)

Art. 4 Définition des prestations de Latitude 21

¹Pour les modalités de chacun de ces objectifs, les parties au présent contrat se réfèrent aux sous-objectifs du programme stratégique 2014-2017 de *Latitude 21* contresigné par chacune des parties (Annexe 1 : Programme stratégique).

²Dans son développement, *Latitude 21* s'engage à atteindre les objectifs opérationnels tels qu'ils sont mentionnés dans son plan opérationnel et financier 2014-2017 (Annexe 2).

Art. 5 Engagements de l'Etat

Dans le cadre du présent contrat de prestations, l'Etat s'engage à :

- a) Veiller à l'application par *Latitude 21* de la politique cantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement ;
- b) Verser la subvention convenue à *Latitude 21* selon les modalités financières mentionnées sous le Titre 4 du présent contrat ;
- c) Encourager la mise à disposition du personnel de l'Etat pour les associations membres de *Latitude 21*, pour des durées limitées, en cas de demande motivée adressée au chef du Département des finances et de la santé. La possibilité et l'ampleur de la mise à disposition de ce personnel sont à examiner et à déterminer de cas en cas en fonction des disponibilités de l'Etat. Pour sa part, *Latitude 21* s'engage, en cas d'une telle mise à disposition, à valoriser au mieux les compétences de ce personnel.
- d) Fixer de cas en cas les possibilités et les conditions d'accueil, au sein d'un service public, de stagiaires de pays en développement, proposés par *Latitude 21*.

Art. 6 Engagements de Latitude 21

Dans le cadre de la présente relation contractuelle, *Latitude 21* s'engage, sur la base de critères de qualité, à atteindre les objectifs fixés dans le présent contrat au moindre coût, en respectant les délais et les buts impartis et en s'organisant de manière adéquate.

TITRE 4 MODALITÉS FINANCIÈRES

Art. 7 Montant de l'enveloppe financière

¹Pour permettre à *Latitude 21* d'atteindre les objectifs mentionnés dans son programme stratégique 2014-2017, la subvention en espèce du canton est versée ainsi :

2014	130.000 francs
2015	260.000 francs
2016	260.000 francs
2017	260.000 francs
2018	260.000 francs

Les montants indiqués ci-dessus s'entendent toutes taxes comprises.

²*Latitude 21* s'engage à répartir la subvention qui lui est octroyée de la façon suivante :

- a) 75% au minimum seront attribués aux projets des associations membres dans les pays du Sud
- b) 25% au maximum seront attribués à *Latitude 21* dans le cadre de ses activités en Suisse.

³Les engagements financiers sont liés aux décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil.

⁴Si pour des raisons budgétaires, les montants tels que décrits sous lettre a) ne peuvent pas être alloués, l'Etat s'engage à prendre contact avec *Latitude 21* et à entrer en négociation pour adapter les objectifs et les conséquences qui en découlent.

Art. 8 En cas de mise à disposition de personnel

Les règles relatives à la mise à disposition de personnel par les parties au présent contrat seront définies au cas par cas.

Art. 9 Modalités de paiement

¹L'Etat s'engage à verser sa participation sur la base d'un budget annuel établi par *Latitude 21*.

²Le versement s'effectue en deux fois à parts égales: les premiers 130'000 francs sont versés le 31 janvier et les 130'000 francs restant le 31 mai, sous réserve de l'adoption du budget par le Grand Conseil. Les 130'000 francs pour 2014 sont versés dès la signature du contrat de prestations.

TITRE 5 CONTRÔLE DE L'EXÉCUTION DU CONTRAT

Art. 10 Tableau de bord

Les parties prenantes dressent et acceptent les plans opérationnel et financier figurant à l'annexe 2 du présent contrat. Ces tableaux intègrent, respectivement, l'ensemble des indicateurs de gestion (opérationnels et financiers) permettant de contrôler et de suivre l'exécution de contrat. Il résume l'ensemble des objectifs à atteindre au cours de la période de validité du contrat.

Art. 11 Rapports d'activités et d'évaluation, comptes et budgets

Latitude 21 s'engage à remettre à l'Etat les documents suivants :

- a) Le budget annuel dès son approbation par l'Assemblée générale de *Latitude 21*. (La remise du budget est une condition préalable au versement de la subvention) ;
- b) Le rapport d'activités annuel, au plus tard le 15 janvier de l'année suivante ;
- c) Le rapport annuel dès qu'il a été validé par l'Assemblée générale de *Latitude 21* ;
- d) Le rapport du Contrôle cantonal des finances pour l'exercice arrêté au 31 décembre de chaque année dès qu'il est disponible ;

- e) Un rapport à rédiger à l'attention du Conseil d'Etat permettant de mesurer la réalisation des objectifs définis à l'article 3 du présent contrat (il sera remis au plus tard trois mois avant le début des discussions autour du contrat de prestations suivant) ;
- f) Toutes les informations utiles à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de l'exécution du présent contrat.

Art. 12 Information des parties prenantes

¹Les parties prenantes se rencontrent au moins une fois par année et selon les besoins.

²Une rencontre multipartite annuelle est prévue avec les autres partenaires publics de *Latitude 21*.

TITRE 5 DISPOSITIONS FINALES

Art. 13 Clause d'adaptabilité

¹En cas d'événements extraordinaires et imprévisibles, le présent contrat peut être adapté par les parties au moyen d'un avenant. En dehors de ces cas, il peut être adapté si l'une des deux parties en fait la demande par écrit, avec l'accord de l'autre partie.

²Les décisions parlementaires, notamment celles relatives à la compétence budgétaire générale du Grand Conseil, demeurent réservées.

Art. 14 Entrée en vigueur, durée de validité, négociations du contrat

¹La durée de validité du présent contrat s'étend du 1er juillet 2014 au 31 décembre 2018.

²Des négociations sont engagées dès le 30 septembre 2017 pour renouveler le présent contrat et doivent, en principe, aboutir au plus tard 6 mois avant son échéance. Toute reconduction tacite est exclue.

Art. 15 Voies de droit

¹Le présent contrat est un contrat de droit public.

²En cas de litige survenant dans le cadre de l'application du présent contrat, la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), du 27 juin 1979, est applicable.

Art 16 Organe de révision

¹Latitude 21 fait réviser annuellement ses comptes par le Contrôle cantonal des finances.

²Sur demande, le Contrôle cantonal des finances met à disposition de l'Etat tout document ou renseignement utile à ses travaux.

³Le cas échéant, des travaux spécifiques peuvent être confiés au Contrôle cantonal des finances.

Art 17 Distribution

Le présent contrat est établi en trois exemplaires originaux destinés à l'entité partenaire, au secrétariat général du département des finances et de la santé et à la Chancellerie d'Etat.

Neuchâtel, le 7 juillet 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,

A. RIBAUX



La chancelière,

S. DESPLAND



Au nom de Latitude21:

Le président,

J. FORSTER



La Vice-Présidente,

A. SIMONETTI



AVENANT

AU CONTRAT DE PRESTATIONS

relatif à la subvention cantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement

vu le contrat daté du 7 juillet 2014 ;

vu le budget adopté par le Grand Conseil le 20 février 2018 ;

Le Conseil d'État, représenté par sa chancelière et par son président,

et

Latitude 21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, représenté par son président et par sa vice-présidente,

conviennent de ce qui suit :

Le contrat de prestations du 1^{er} juillet 2014 au 31 décembre 2018 entre l'État de Neuchâtel et Latitude 21 réglant et définissant les objectifs ainsi que la subvention cantonale en matière d'aide humanitaire et de coopération au développement est modifié comme suit :

Diminution de la subvention 2018

Le montant de la subvention 2018 est réduit de 260'000 francs à 247'000 francs, soit de 13'000 francs. Les montants ci-dessus s'entendent pour l'ensemble de l'exercice 2018.

Adaptation des prestations 2018

La réduction de la subvention entraîne une adaptation des prestations comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| 1. Financement des projets des associations membres | - 8'000 francs |
| 2. Activités de communication et d'information | - 3'500 francs |
| 3. Charges de fonctionnement (maintenance informatique) | - 1'500 francs |

Adaptation des échéances de paiement

La subvention réduite est payée selon les modalités suivantes :

52'000 francs le 31 janvier 2018 ;

65'000 francs à signature de l'avenant ;

130'000 francs le 31 mai 2018.

Le présent avenant fait partie intégrante du contrat de prestations.
Il prend fin automatiquement au 31 décembre 2018.

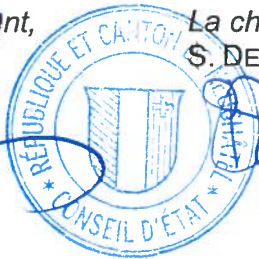
Ainsi fait, en 3 exemplaires,

Neuchâtel, le 9 mai 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND



Neuchâtel, le

Au nom de Latitude21 :

Le président,
J. STÜDER

La vice-présidente,
A. SIMONETTI

A. Simonetti

***LATITUDE 21*-FEDERATION NEUCHÂTELOISE DE
COOPERATION AU DEVELOPPEMENT**

PROGRAMME STRATEGIQUE 2014-2017

Tables des matières

1. INTRODUCTION	3
2. MISSION.....	4
3. CONTEXTE ET VISION	4
4. OBJECTIFS.....	6
5. ASPECTS ORGANISATIONNELS ET INSTITUTIONNELS.....	16
6. ANNEXES.....	20

1. INTRODUCTION

Ce document présente le programme stratégique de *Latitude21*, Fédération neuchâteloise de coopération au développement. Il inclut un bilan des années écoulées, une projection pour la période 2014-2017 et présente également les principaux aspects institutionnels et organisationnels. Accompagné du plan opérationnel et du plan financier 2014-2017 en annexes, il sert de base pour négocier le contrat de prestations pour la période 2014-2017 avec le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel d'une part et l'accord de partenariat avec la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'autre part. Il est également le document de référence pour l'établissement des rapports et programmes annuels d'activités de *Latitude21*.

Deux ateliers de réflexion réunissant les associations membres (AM) et le Conseil de *Latitude21* ont constitué le point de départ de l'élaboration du programme stratégique. Le premier, en février 2013, s'est penché sur l'identité de la fédération, l'engagement et les attentes de ses membres à son égard. L'importance de ce thème pour le développement institutionnel de la jeune fédération avait été identifiée par le Conseil de *Latitude21* à la fin de 2011. Le second atelier en mars 2013 a été consacré à un examen critique de la stratégie 2010-2013 en vue de préciser les priorités du nouveau programme stratégique. Les résultats de ces ateliers sont reflétés dans le présent document.

Au cours des premières années de *Latitude21* et notamment de la période 2010-2013, un accent particulier a été mis d'une part sur le développement institutionnel de la jeune fédération et d'autre part, sur l'établissement de partenariats avec les pouvoirs publics au niveau du canton, de la Confédération et des communes.

La gouvernance et la gestion fonctionnent de façon efficace grâce à l'engagement et aux compétences des bénévoles œuvrant au sein du conseil et des commissions et des responsables du secrétariat. Un système de contrôle interne attesté par le Contrôle cantonal des finances a été mis en place pour assurer une gestion rigoureuse des ressources de la fédération. Aux partenariats établis avec le canton (dès 2008) et la DDC (dès 2010), se sont ajoutés ceux conclus avec les communes de Neuchâtel, de Val de Travers et de la Chaux de Fonds, ainsi que des contributions régulières de Corcelles-Cormondèche qui ont permis d'accroître substantiellement les ressources de *Latitude21*. *Latitude21* a aussi bénéficié de contributions de la Loterie romande à certaines de ses activités dans le canton.

Le nombre d'associations membres de *Latitude 21* a passé de 7 en 2008 à 12 en 2013.

2. MISSION

La mission de Latitude21 est de promouvoir le respect de la dignité humaine dans un monde plus solidaire et plus équitable en s'engageant dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable dans le respect de la diversité des cultures.

Latitude21 agit:

- en soutenant l'action et la mise en réseau de ses membres qui, dans les pays en développement, appuient, dans un esprit de partenariat, les initiatives locales de groupes de population défavorisés. Il s'agit d'aider ces groupes à améliorer durablement leur autonomie, par une plus grande capacité à exercer leurs droits, et à augmenter leurs moyens d'existence, par un meilleur accès aux ressources et aux prestations;
- en développant dans le canton de Neuchâtel des activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, des collectivités publiques, des acteurs économiques, politiques et sociaux sur les enjeux des relations Nord-Sud dans la perspective de promotion d'un développement durable et équitable dans toutes les régions du monde. Ce faisant, Latitude21 veut porter une attention particulière à la jeunesse du canton de Neuchâtel.
- en encourageant la mobilisation des compétences et expériences publiques et privées présentes dans le canton de Neuchâtel pour soutenir les objectifs de Latitude21, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la Loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.

3. CONTEXTE ET VISION

En 2000, pour la première fois dans l'histoire, la communauté des états s'est mobilisée pour lutter à l'échelle mondiale contre la pauvreté en adoptant les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Dans le monde entier, la société civile s'est également engagée pour que ces objectifs soient atteints. La période couverte par la stratégie 2014-2017 devrait voir la fusion des agendas internationaux de lutte contre la pauvreté (suivi des OMD) et de développement durable (ODD). C'est dans une telle approche intégrée que Latitude 21 inscrira son action. Cette approche, en rendant plus visibles les liens entre les deux problématiques, permettra de mettre davantage en évidence l'articulation entre le « social » et « l'environnemental » ainsi qu'entre le « local et le global » dans le dialogue et la coopération entre Latitude21 et les collectivités publiques du canton de Neuchâtel. Dans les pays en développement, les associations membres peuvent développer un dialogue avec les acteurs locaux sur les enjeux globaux, ceci d'autant plus que les thématiques qu'elles abordent sur le terrain s'inscrivent d'ores et déjà dans cet agenda intégré en accordant une place centrale au soutien aux groupes les plus vulnérables de la société et aux questions liées à l'environnement.

Au niveau national, l'action de Latitude21, Fédération neuchâteloise de coopération au développement, s'inscrit dans la politique suisse de coopération internationale et se réfère notamment aux objectifs stratégiques énoncés dans le Message concernant la coopération

internationale 2013-2016¹. La coopération internationale est une politique publique dont les objectifs sont de lutter contre la pauvreté et de réduire les risques mondiaux. La coopération au développement des pays du Sud constitue un instrument essentiel de cette politique publique². Les activités menées par les associations membres de Latitude21 s'intègrent clairement dans les objectifs 2, 3 et 5 du Message 2013-2016. Elle peut cependant avoir également un effet positif indirect sur les autres objectifs.

L'action de Latitude21 s'inscrit en particulier dans la politique de partenariat de la DDC avec les ONG et leurs fédérations.

Sur le plan cantonal, Latitude21 poursuit ses buts, tels que définis à l'article 4 de ses statuts, dans le cadre de la Loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008 et en développant des partenariats avec les communes neuchâtoises.

Les AM de Latitude 21 sont fédérées

- par la solidarité internationale à laquelle elles adhèrent,
- par leur ancrage dans le canton de Neuchâtel,
- par leur volonté d'œuvrer, ensemble et dans la durée, à la mise en œuvre de programmes et projets de coopération au développement de qualité.

Elles veulent également contribuer à la sensibilisation de la population sur les défis posés par la pauvreté et les inégalités à l'échelle mondiale. C'est dans cette perspective que Latitude21 entend développer son dialogue avec les institutions publiques, associations et entreprises dans le canton intéressées aux relations Nord-Sud, ainsi qu'avec les institutions fédérales poursuivant les mêmes objectifs.

Au terme de la période couverte par cette Stratégie, Latitude21 entend être dans le canton de Neuchâtel un catalyseur de la réflexion sur l'articulation entre les problématiques du développement durable et de la solidarité internationale d'une part, et de l'action aux niveaux local et global, d'autre part.

¹ Les cinq objectifs stratégiques sont les suivants :

1. prévenir et gérer les crises, les conflits et les catastrophes ;
2. assurer au plus grand nombre un juste accès aux ressources et aux prestations ;
3. promouvoir une croissance économique durable ;
4. soutenir une transition vers des systèmes démocratiques et de marché ;
5. agir pour une mondialisation qui encourage un développement socialement responsable et qui préserve l'environnement.

² Les autres instruments utilisés par la Confédération sont l'aide humanitaire, la coopération avec les pays d'Europe de l'Est et les mesures économiques et commerciales.

4. OBJECTIFS

Les trois composantes de la mission de Latitude21 se déclinent selon les objectifs équivalents suivants :

OBJECTIF A

Soutenir les actions de ses associations membres dans les pays en développement, afin que soit assuré un emploi optimal des ressources mises à disposition par les collectivités publiques et de leurs propres ressources.

Résultats généraux 2010-2013

La pertinence et la qualité des actions des associations membres ont bénéficié des nouveaux outils proposés par les commissions technique et de suivi financier. Ceci a permis aux associations membres d'assurer une meilleure conception, mise en œuvre et suivi des projets et programmes. Ce soutien a été complété par des sessions de formation sur la gestion opérationnelle et financière des projets, la mise au point de directives de gouvernance financière et d'un manuel de gestion financière et des sessions de coaching individualisé.

La création de Latitude21 a favorisé l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre associations membres, soit par des contacts directs, soit par le biais des commissions technique et de suivi financier.

Sur le plan de la mobilisation de ressources financières, la période 2010-2013 a vu la conclusion d'un accord de partenariat avec la DDC, en complément du contrat de prestations conclu avec le canton de Neuchâtel. Grâce notamment au soutien de l'Association des communes neuchâteloises, Latitude21 a pu augmenter de façon significative la contribution des communes à la coopération au développement et par là les ressources financières pour les actions sur le terrain des associations membres.

Objectif A.1

Améliorer la qualité des projets des membres de Latitude21

Eléments de bilan

Sur le plan des projets, au début de la période 2010-2013, la plupart de nos associations avaient des connaissances de base des standards de mise en œuvre et de suivi des projets. Lors des deux premières années de la stratégie actuelle, nos membres ont pu bénéficier des différentes formations organisées tant dans le cadre de la fédération que dans celui du fédéréseau. Ces différentes formations ont permis dans un premier temps, d'acquérir une certaine rigueur méthodologique. Ainsi l'évolution réalisée dans la rédaction des problématiques de leurs projets, dans la formulation d'un cadre logique cohérent et pertinent ainsi que dans la présentation d'un budget réaliste et adapté à leur capacité d'absorption sont autant d'indicateurs de l'impact des formations dispensées

sur la qualité des projets présentés à et soutenus par Latitude 21. Une fois, ces bases posées et grâce notamment au programme de formation financé par la DDC, dont le bilan est par ailleurs très positif³, un pas supplémentaire a été franchi d'un point de vue qualitatif entre 2012 et 2013. Premièrement, grâce à la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, les AM ont pu s'approprier mieux encore et intégrer autant que possible dans les projets et programmes qu'elles mettent en œuvre les éléments nécessaires à la viabilité et à la durabilité. Deuxièmement, grâce aux partenariats établis avec le réseau des fédérations cantonales de la Suisse latine, la commission de suivi financier a organisé une formation sur les normes comptables RPC21 en mai 2012. Cette formation a été complétée par plusieurs sessions de coaching individuel. Environ 40h de coaching individualisé ont ainsi été dispensées aux AM.

Enfin, toujours dans cette perspective d'amélioration de la qualité des projets des AM sur le plan de la gestion financière, la Commission de suivi financier a élaboré des directives de gestion financière ayant pour objet l'accompagnement des AM dans le suivi global de leur association et le suivi financier de leurs projets. Une formation sur cette directive a eu lieu en avril 2013.

Au terme de ce cycle, des besoins en termes de formation ont été identifiés conjointement par les intervenants et les participants. Les besoins identifiés touchent à la question du rapportage, à celle de la présentation des comptes d'exploitation et de la gestion financière des projets. Une formation est d'ailleurs prévue sur le rapportage et le compte d'exploitation. Elle sera dispensée conjointement par les commissions de suivi financier et technique en décembre 2013. Pour ce qui concerne la gestion financière, la commission de suivi financier de la fédération a par ailleurs rédigé un guide de gestion financière à l'attention des AM. Ce guide accompagné de fiches synthétiques a pour objectif « d'apporter, dans le domaine financier, un soutien aux responsables financiers des associations membres », leur permettant ainsi de répondre aux exigences qui leurs sont demandées. Une formation sur ce guide se déroulera en trois phases dès le mois de septembre 2013.

Les projets des associations membres ont certes connu un saut qualitatif depuis le début de la création de Latitude21. Ces améliorations ont été possibles grâce au concours des instances de Latitude21, en particulier, la commission technique, la commission de suivi financier et le secrétariat général tant par l'expertise qui est la leur, que par la disponibilité dont elles ont fait preuve.

La fédération devra veiller, au cours de la période 2014-2017, à ce que l'engagement des commissions et du secrétariat favorise et accompagne une plus grande autonomisation des AM concernées, avec pour résultat escompté un besoin décroissant des AM de bénéficier d'un suivi rapproché.

Un élément encore insuffisamment développé est celui des échanges d'expériences en vue de développer une meilleure capitalisation. Ainsi qu'on l'a mentionné, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre AM s'est fait pour l'instant soit par des contacts directs entre AM, soit en binôme⁴ par le biais des commissions technique et de suivi financier. À ce jour, Latitude21 n'a pas encore défini la méthodologie qu'elle souhaite appliquer pour la capitalisation des expériences. Le choix d'une telle méthodologie suppose un travail en amont qui va pouvoir être mis en œuvre dès 2014. Cependant, un des volets de la formation conjointe CT-CSF qui aura lieu dans le dernier trimestre 2013 se fera sous la forme d'un échange d'expériences, ce qui permettra déjà, avec les AM, de définir les contours d'une méthodologie de capitalisation à affiner en 2014 et 2015.

³ La grande majorité de nos membres a pris part à ces formations. Ainsi par exemple, lors de la formation sur la viabilité des projets de coopération au développement, 8 membres sur 11 étaient représentés.

⁴ AM-rapporteur du projet

Perspectives 2014-2017

Objectif A.1: Améliorer la qualité des projets des membres de Latitude21

A.1.1 - en poursuivant le soutien au développement institutionnel des associations et la formation de leurs membres;

A.1.2 - en renforçant l'application des critères de financement et de gestion opérationnelle de projets destinés à garantir leur qualité et correspondant aux meilleures pratiques de la coopération au développement. L'accent sera mis

- *sur l'impact des projets sur la pauvreté et leur durabilité,*
- *sur la qualité du partenariat avec des institutions du Sud,*
- *sur la qualité de la gestion des associations membres,*
- *sur la capacité des AM à mobiliser des ressources;*

A.1.3 - en encourageant la pratique d'évaluation des projets et la capitalisation mutuelle de l'expérience en vue du développement de synergies entre AM;

Ces objectifs seront mis en œuvre comme suit :

1. *Sur le plan institutionnel, Latitude 21 continuera à veiller à l'application de ses directives et règlements, tant par ses instances que par ses membres.*
2. *Latitude21 continuera à veiller l'application des critères de financement et de gestion opérationnelle de projets et programmes destinés à garantir leur qualité et correspondant aux meilleures pratiques de la coopération au développement. Tout comme au cours de la période 2010-2013, l'accent sera mis outre sur l'impact des projets sur la pauvreté et leur durabilité, sur la qualité du partenariat avec des institutions du Sud, sur la qualité de la gestion des associations membres, ainsi que sur la capacité des AM à mobiliser des ressources;*
3. *Latitude21 encouragera les AM disposant d'une structure professionnelle à s'inscrire résolument dans une approche programme (vision à moyen terme, hypothèses d'impact, ancrage institutionnel dans le terrain, relation bien définie avec les organisations locales, etc...).*
4. *Latitude21 poursuivra de manière systématique avec les AM sans structure professionnelle la réflexion sur la durabilité. Par exemple : mener des activités réalistes, avoir des partenaires/relais sur le terrain susceptibles de porter à plus long terme leur action; soutenir ces partenaires, renforcer leurs capacités, les encourager à revendiquer leurs droits auprès des institutions locales.*
5. *Latitude21 engagera les AM, au cours d'ateliers et d'échanges, à se situer par rapport à l'agenda global de développement qui se met actuellement en place. Malgré la modestie et les moyens de certaines AM, il leur est possible d'avoir sur le terrain un dialogue à ce propos-là avec leurs partenaires et d'envisager avec eux comment ils peuvent être bénéficiaires et acteurs des orientations globales définies internationalement. Celles-ci se reflètent dans les politiques nationales et s'incarnent localement sur le terrain.*
6. *Latitude21 encouragera la pratique d'évaluation des projets et la capitalisation mutuelle des expériences en vue du développement de synergies entre AM. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui doit en premier lieu se construire sur le potentiel existant⁵.*

⁵ Plusieurs des associations membres de la fédération travaillent dans les mêmes pays ainsi que sur des thématiques similaires. À titre d'exemple, les associations Betsaleel et Ceser travaillent au Tchad, Mail Mali et Imbewu travaillent sur des projets d'éducation primaire, le

7. *Latitude21 met en œuvre un programme annuel de formation, le cas échéant en coordination avec le réseau des fédérations cantonales de coopération (Fédéréseau), destiné en priorité aux AM;*

Objectif A.2

Mobiliser des ressources financières émanant des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la Direction du développement et de la coopération pour le financement de projets

Eléments de bilan

En complément des éléments fournis plus haut (résultats liés à l'objectifs A), on peut affirmer après près de 5 années d'existence, que Latitude21 n'est plus une inconnue auprès des communes neuchâteloises. Les relations entretenues avec l'Association des communes neuchâteloises et l'organisation par cette dernière de réunions ad hoc nous a permis de faire connaître la fédération auprès des communes. Des informations sur l'identité de la Fédération et sur ses actions ont été communiquées à chacune des séances auxquelles Latitude21 a pris part depuis 2011. Dans ce contexte, les communes ont été encouragées à mettre en place un arrêté sur la coopération au développement. C'est d'ailleurs grâce à cette participation que le partenariat avec la commune de Val-de-Travers a pu voir le jour. La mobilisation des communes est donc en bonne voie par le biais d'une information régulière et pertinente.

Perspectives 2014-2017

Objectif A.2: Mobiliser des ressources financières émanant des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la Direction du développement et de la coopération pour le financement de projets

A.2.1 - en développant le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales;

A.2.2 - en assurant, par l'expertise de ses commissions, un suivi rigoureux de l'utilisation des ressources mises à disposition;

A.2.3 - en donnant une information de qualité sur l'emploi de ces ressources et sur l'impact des projets;

A.2.4 - en encourageant les communes du canton de Neuchâtel à considérer Latitude 21 comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières qu'elles consentent en faveur de la coopération au développement.

CEAS et de Jéthro travaillent sur le thème de l'agriculture et enfin, l'association Betsaleel et MdM suivent des projets ayant pour thème la santé materno-infantile. Ainsi des opportunités existent dans la mise en commun des expériences tant pays que projets. Les AM pourraient en effet échanger sur les difficultés rencontrées et les leçons apprises, sur les bonnes pratiques tirées de leurs expériences.

Par ailleurs, compte tenu des différences structurelles entre associations membres, une opportunité de partage des savoirs se situe dans la mise à disposition des outils de pilotage par les AM à structure professionnelle à celles qui n'en disposent pas. Latitude21 pourra par conséquent favoriser le transfert des outils pertinents entre ses membres au cours de la période à venir.

Les défis spécifiques que soulèvent la recherche de synergies et le partage des savoirs ont trait notamment à la structure de nos AM. En effet, selon la structure et la taille de l'association, les enjeux se situent à des échelles différentes. De plus, les outils dont disposent les AM à structure professionnelle et qui travaillent selon une approche programme ne sont pas spécifiquement adaptés aux besoins de celles à structure exclusivement bénévole qui travaillent souvent selon une approche projet. Un des défis spécifique ici sera d'élaborer ensemble un langage commun aux différentes associations afin que le transfert d'outils et de connaissances soit le plus bénéfique possible. Nous nous y attèlerons au cours de la période 2014-2017.

Le potentiel de mobilisation des communes est encore relativement élevé. Plusieurs communes devraient d'ailleurs être approchées d'ici la fin 2015 dans la plupart des districts du canton. Pour ce faire et afin d'apparaître comme un interlocuteur et un canal privilégié pour l'attribution des ressources, Latitude 21 fera valoir ses compétences et ses avantages tels que mentionnés dans ce texte : des partenariats à plusieurs niveaux (canton, confédération, communes) ; des audits favorables exécutés par le contrôle cantonal des finances ; des personnes compétentes et expérimentées composant les instances et les commissions de Latitude 21 ; la qualité et la pertinence des projets.

C'est sur cette base que Latitude 21 va :

- 1. continuer à développer le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales notamment par le biais des rencontres bilatérales et multilatérales ;*
- 2. poursuivre, grâce à l'expertise de ses commissions, le suivi rigoureux de l'utilisation des ressources mises à disposition. Latitude21 veillera d'ailleurs à ce que ses commissions aient toujours en leur sein les compétences pertinentes pour assurer ce suivi ;*
- 3. donner une information de qualité sur l'emploi de ces ressources et sur l'impact des projets par le biais notamment des rapports d'activités annuels, des rapports annuels et des rapports d'audits ainsi que par les résultats des processus d'évaluation et de capitalisation évoqués ci-dessus ;*

OBJECTIF B

Informier et sensibiliser la population du canton de Neuchâtel et les principaux acteurs politiques, économiques et sociaux sur les enjeux globaux des relations avec les pays en développement ainsi que sur la coopération internationale, notamment la coopération au développement et l'action humanitaire.

Résultats généraux 2010-2013

Sur le plan de l'information et de la communication, l'accent a tout d'abord été mis sur la création d'instruments tels que le site internet et une lettre trimestrielle d'information pour présenter de façon claire et synthétique les activités des associations membres et de leur fédération. Des contacts réguliers ont été établis et entretenus avec les medias du canton. La décision de lancer dès 2011 une journée cantonale de coopération a permis, en collaboration avec des acteurs neuchâtelois, d'informer et sensibiliser la population du canton en 2011 sur l'utilisation par les ONG des dons destinés à la coopération au développement et en 2012 sur les liens entre coopération au développement et migrations avec un accent particulier sur la contribution au développement des diasporas originaires de pays en développement. En 2013, la journée cantonale est organisée en partenariat avec les lycées neuchâtelois et le service de la cohésion multiculturelle (Neuchàtoi) sur le thème de la coopération au développement vue à travers le dessin de presse.

Dans ces activités, un accent a été mis sur l'information à la jeunesse, ainsi qu'en témoignent notamment le partenariat, comprenant un projet pédagogique établi en 2012, avec la Commune de Val de Travers et le Collège Jean-Jacques Rousseau et la manifestation organisée en 2012 avec le Lycée Jean Piaget.

Un projet mené en collaboration avec l'Université de Neuchâtel a permis d'établir un premier inventaire de ses projets de recherche, d'enseignement et de mise à disposition d'expertise en cours

dans des pays en développement. Cette base de données a été développée afin de mieux faire connaître les activités de l'Université dans le domaine du développement.

Objectif B.1

Mettre à disposition de la population neuchâteloise des informations et des analyses de qualité sur les principaux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale:

Eléments de bilan

Si une attention particulière à été donnée à l'information de la population, force est de constater que les résultats des efforts pour sensibiliser le « grand public » n'ayant pas de connaissance ou d'intérêt préalable pour les questions de développement ont été mitigés. Les leçons à tirer de ces expériences sont d'une part, la nécessité de travailler plus étroitement avec les AM sur les thèmes dans le domaine de l'information et de la communication et, d'autre part, de rechercher des collaborations et synergies avec d'autres institutions partageant les valeurs de Latitude21.

Le lancement dès 2011 de la journée cantonale de la coopération au développement a été un succès. Cependant, il semble important de réussir dans le cadre de cette journée à mieux toucher et mobiliser le public non-averti. En définissant de manière ciblée les canaux⁶ par lesquels les informations liées à la coopération au développement sont diffusées auprès de ce public, Latitude21 pense pouvoir atteindre une partie importante de la population neuchâteloise.

Perspectives 2014-2017

Sur cette base, Latitude 21 :

- 1. Objectif B.1.1 - encouragera les associations membres à produire et diffuser des informations sur les défis concrets du développement fondées sur leur expérience sur le terrain; Latitude 21 soutiendra, dans la mesure de ses moyens, les projets de communication notamment via des formations, du coaching et des financements ponctuels.*
- 2. Objectif B.1.2 - présentera et diffusera de façon synthétique les lignes de force des activités des AM. L'accent sera mis sur la façon dont se traduit sur le terrain la solidarité internationale de la population et des autorités du canton. Ces actions continueront d'être relayées par le biais des lettres d'information, le site internet et le rapport annuel, tout comme dans la période précédente.*
- 3. Objectif B.1.3 - produira et diffusera, notamment en collaboration avec les hautes écoles et les médias régionaux, des informations et analyses sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud pour le canton de Neuchâtel.*
- 4. Objectif B.1.4 -organisera chaque année, si possible avec des partenaires, une Journée cantonale de la coopération au développement, destinée à informer la population et la sensibiliser aux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale.*

⁶ Notamment la communication événementielle (campagne thématique), le recours aux médias pertinents, la mise en place et l'animation d'ateliers dans les institutions de formation et la participation aux manifestations publiques.

Objectif B.2

Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton des collaborations liées autant que possible aux activités de *Latitude 21* et de ses AM sur des questions de coopération internationale.

Elément de bilan

Au cours de la période 2010-2013, des expériences très positives ont été faites, notamment avec la Commune de Val de Travers par un partenariat original combinant le soutien financier à un projet d'une AM de Latitude21 avec un projet pédagogique. De même, des expériences très positives de collaboration sont en cours avec des lycées du canton, notamment dans le cadre de la journée cantonale de coopération.

Perspectives 2014-2017

Les expériences mentionnées ci-dessus fournissent une base solide pour étendre et approfondir ces partenariats au cours de la période 2014-2017. Latitude 21 cherchera à conclure des partenariats tel celui entretenu avec la Commune de Val-de-Travers et de mettre sur pied des collaborations avec les institutions de formation dans le cadre des campagnes thématiques annuelles et notamment de la JCC.

Objectif B 3

Développer le dialogue et la coopération avec les collectivités publiques du canton de Neuchâtel pour promouvoir des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (lutte contre la pauvreté)

Elements de bilan

La période 2010-2013 a permis d'affiner la réflexion de Latitude 21 sur l'articulation entre développement durable et lutte contre la pauvreté et d'évoquer cette question dans notre dialogue avec les communes en argumentant que les collectivités publiques peuvent participer à la solidarité internationale, d'une part par la voie «traditionnelle» en soutenant des actions de développement dans les pays en développement ; elles peuvent aussi d'autre part, moduler certaines de leurs activités afin qu'elles aient un impact positif sur la lutte contre la pauvreté et le développement durable mondial.⁷

⁷ Par une politique d'achats publics responsables (renoncer à des produits fabriqués à partir de bois provenant de forêts tropicales, promouvoir les produits issus du commerce équitable), par des investissements socialement responsables des caisses de pension, de compensations de CO2, etc.)

Perspectives 2014-2017

Les cantons, les villes et les communes jouent un rôle clé dans la mise en œuvre du développement durable. On estime, en effet, que deux tiers des actions prévues par l'Agenda 21 doivent prioritairement impliquer le niveau local si l'on souhaite atteindre des résultats significatifs. En Suisse, 16 cantons (dont Neuchâtel) et environ 225 communes (dont Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds) ont entrepris une démarche de type développement durable.

La phase plus opérationnelle de l'Objectif B3 où doivent être identifiés de façon plus précise à la fois les collectivités publiques et les thèmes visés commencera en 2014. Des contacts ont déjà été pris avec Solidar Suisse qui mène une étude comparable auprès des communes suisses (<http://www.solidar.ch/pourquoi-un-rating.html>).

Objectif B.4

Faire connaître les activités des institutions du canton de Neuchâtel dans le domaine de la coopération internationale.

B.4.1 - en établissant et diffusant, avec les institutions publiques concernées (administrations cantonale et communale, hautes écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, etc.), un inventaire de leurs activités dans le domaine de la coopération internationale;

Eléments de bilan

Au cours de la période 2010-2013 une étude a été réalisée avec l'Université de Neuchâtel sur ses activités dans les pays en développement. Les résultats de cette étude sont disponibles sur le site de Latitude21 et montrent que 25 projets ont été réalisés ou sont en voie de réalisation dans des domaines pertinents pour la coopération au développement.

Perspectives 2014-2017

Sur la base de l'enquête menée avec l'Université de Neuchâtel, nos AM seront consultées sur l'intérêt que pourraient représenter pour leurs activités les compétences et expériences présentes au sein de l'Université. Une rencontre devrait ainsi être organisée dans les mois à venir afin de mettre en contact ces différents acteurs afin qu'ils échangent sur des problématiques communes.

Une enquête de même nature sera réalisée à Neuchâtel au sein des hautes écoles de l' HES Arc.

B.4.2 - en rassemblant et diffusant, en collaboration avec les organisations économiques faïtières du canton, des informations sur les entreprises dont les savoir-faire et les activités promeuvent le développement.

Eléments de bilan

Faute de ressources au sein de Latitude 21, cet objectif n'a pas pu être réalisé.

Le but poursuivi par cet objectif est similaire à celui de l'objectif B.4.1.

OBJECTIF C

Mobiliser des compétences, dans le canton de Neuchâtel, pour renforcer l'action des associations membres dans la coopération au développement.

Résultats généraux 2010-2013

Le projet mené avec l'Université de Neuchâtel (voir résultats 2010-2013 également le point B ci-dessus) a également pour but de faire connaître les compétences de l'Université dans le domaine du développement et de favoriser ainsi les contacts, les échanges d'expériences et les collaborations entre acteurs de la coopération au développement.

Le projet d'échanges de compétences dans le domaine de la coopération au développement, inscrit dans le contrat de prestations avec le canton de Neuchâtel, n'a pas encore pu être mis en œuvre. Le dialogue avec les autorités du canton sera repris dans le cadre de la préparation du nouveau contrat de prestations.

Perspectives 2014-2017

Objectif C.1: Partenariat avec des institutions publiques

Promouvoir des partenariats avec des institutions publiques neuchâtoises (administrations cantonale et communales, hautes écoles, centres de formation professionnelle, hôpitaux, etc.) pour l'échange de compétences dans le domaine de la coopération au développement.

C.1.1 Ces partenariats viseront à mettre à disposition des associations membres et de leurs partenaires des compétences utiles à la réalisation de programmes et projets.

- 1. D'une part, Latitude 21 souhaite à terme constituer un réservoir de compétences et de connaissances spécialisées et mobilisables à court terme et moyen terme, réservoir qu'elle pourrait mettre à disposition des AM et éventuellement d'autres partenaires.*
- 2. D'autre part, la période qui s'annonce sera aussi consacrée à l'utilisation des données récoltées auprès de l'Université de Neuchâtel et à la poursuite de la démarche de récolte de données auprès des autres acteurs visés par cet objectif. Nous pensons pouvoir procéder à une utilisation concrète des résultats récoltés auprès des autres acteurs visés d'ici la fin de la phase à venir.*

C.1.2 Latitude21 pourra soutenir les institutions publiques neuchâtoises, désireuses d'établir des partenariats avec des institutions dans les pays en développement, dans des domaines correspondant à leurs compétences, à leurs intérêts ainsi qu'aux buts de Latitude21.

Objectif C.2: Collaboration avec les acteurs économiques

Identifier des entreprises disposant de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement en vue de favoriser les contacts et échanges d'expériences avec les AM.

Eléments de bilan

Ce point qui figurait déjà dans le programme précédent n'a pu être mis en œuvre. D'une part le manque de ressources humaines n'a pas permis de le faire et d'autre part, nos efforts se sont concentrés sur les institutions de formation avec les résultats que nous avons présentés plus haut. Cependant, une réflexion sur la stratégie d'approche des acteurs économiques a été entamée au sein de la Fédération.

Perspectives 2014-2017

Des contacts seront pris d'ici fin 2014 avec la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie dans le but de leur présenter notre démarche.

5. ASPECTS ORGANISATIONNELS ET INSTITUTIONNELS

RÉTROSPECTIVE

- Les instances

Au cours de la période 2010-2013, la fédération a veillé à doter ses instances des compétences et expériences nécessaires à la réalisation de ses objectifs. Les commissions disposent de personnes compétentes et expérimentées. Toutefois, la recherche de nouveaux membres est une tâche récurrente vu le départ de certains membres pour des raisons diverses. Le Secrétariat est en soutien aux commissions.

Au niveau du Conseil, deux places se sont trouvées vacantes en 2013. Une est d'ores et déjà repourvue, l'autre devrait l'être en fin d'année.

- Le Secrétariat

La fédération a mis en place un système de contrôle interne (SCI) adapté à sa taille et à ses capacités. En 2012 elle a décidé de renforcer son secrétariat pour faire face à l'accroissement de ses activités, mettre en œuvre sa stratégie et d'assurer le bon fonctionnement du SCI. C'est ainsi qu'a été engagée une secrétaire générale adjointe à 40% dès le mois de juin 2012. Le secrétariat a par ailleurs bénéficié de la contribution de stagiaires de novembre 2012 à ce jour.

Avec un accent fort mis sur les axes B et C dans la stratégie 2014-2017, le Conseil a décidé d'augmenter le temps de travail de la secrétaire générale adjointe de 20% dès le début de 2014 afin de mener à bien les objectifs que la fédération s'est fixée.

- **Les Associations**

Latitude21 est passé de 8 associations en 2008 à 12 associations en 2013. En moyenne, Latitude21 reçoit trois demandes d'adhésion par année. Le processus aboutit à l'adhésion d'une association par année en moyenne, les candidatures ne remplissant pas toujours l'ensemble des critères d'admission. Il est probable que la fédération pourra accueillir 2 nouvelles associations en 2013. Par ailleurs, une dizaine de dossiers sont actuellement en cours d'étude. On peut par conséquent estimer probable que le nombre d'adhésions passe de 1 à 2 par an sur la période 2014-2017.

Par ailleurs, le soutien au développement institutionnel des AM continuera d'être un défi pour la fédération, notamment en termes de capacité des instances de la fédération.

Enfin, en 2011, le Conseil a constaté que les AM n'avaient peut-être pas encore suffisamment le sentiment qu'elles sont et font Latitude21. En particulier, la perception qu'avaient les AM de leurs relations avec leur fédération étaient souvent celles d'un bénéficiaire de contributions financières vis-à-vis d'un bailleur de fonds. Un grand travail a été fait pour renforcer le sentiment d'appartenance à Latitude21 et pour créer une identité commune. L'élaboration de la nouvelle stratégie y contribue déjà manifestement ainsi que des collaborations concrètes qui se nouent de plus en plus entre les AM.

PERSPECTIVES 2014-2017

5.1 Développement institutionnel de Latitude21

1. *Latitude21 continuera de s'assurer que son Conseil et ses trois commissions (Commission technique, Commission de suivi financier, Commission d'information et de communication) sont constitués de personnes compétentes et expérimentées afin de garantir la qualité, la pertinence et la bonne gestion de ses activités. Elle continuera d'accorder une attention particulière au renforcement de la Commission d'information et communication ainsi qu'au développement et à la mise en œuvre de son système de contrôle interne.*
2. *Latitude21 cherche à accroître les ressources financières destinées à ses activités dans le domaine de l'information et de la mobilisation de compétences (activités liées aux objectifs B et C ci-dessus) par des contributions financière et matérielle d'origine privée en veillant à ne pas entrer en concurrence avec la recherche de fonds des associations membres pour le financement de leurs projets.*
3. *Latitude21 veille à ce que son Secrétariat dispose des moyens nécessaires à la réalisation des objectifs 2014-2017 et au développement de la Fédération. Les besoins du secrétariat seront évalués sur une base annuelle lors de la mise à jour des cahiers des charges.*

5.2 Développement des associations membres

Latitude 21 accordera la plus haute priorité au développement institutionnel de ses AM.
A cette fin,

1. *elle identifiera clairement les besoins de ses membres et les soutiendra dans leur développement organisationnel ;*
2. *elle fera en sorte que les commissions technique et de suivi financier leur apportent les soutiens adéquats et elle mettra en place un programme de formation le cas échéant en coordination avec le Fédéréseau. (voir Objectifs A) ;*
3. *elle continuera à forger un sentiment d'identité commune par des ateliers, des échanges et l'organisation d'événements rassembleurs comme les apéros didactiques, les journées cantonales, etc...*
4. *Au-delà des synergies internes à Latitude 21, elle encouragera l'échange d'expériences au sein du Fédéréseau pour valoriser les meilleures pratiques.*

5.3 Partenariats

Latitude21 considère que le partenariat avec des institutions partageant les mêmes valeurs est une composante essentielle de toute son action.

1. *Dans les pays en développement, une attention particulière sera accordée aux relations avec les organisations partenaires des membres de Latitude21, en continuant de veiller à ce qu'elles soient associées sur un pied d'égalité, à la planification, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets de coopération soutenus par Latitude21. Si nécessaire, les membres de Latitude21 apporteront un soutien aux organisations partenaires pour assurer cette participation.*
2. *Dans le canton de Neuchâtel, Latitude 21 :*
 - i. *encouragera les ONG de coopération au développement à devenir membres de la Fédération ;*
 - ii. *cherchera à développer des partenariats avec les collectivités et institutions publiques, partenariats fondés sur l'identification de préoccupations communes;*
 - iii. *favorisera les synergies entre les compétences et expériences des partenaires sur la valeur ajoutée d'actions communes notamment dans le domaine de la communication;*
3. *En Suisse, Latitude21 :*
 - i. *continuera à développer sa collaboration avec les fédérations cantonales de coopération au développement en participant au Fédéréseau ;*
 - ii. *participera au dialogue avec les offices compétents de l'administration fédérale, notamment, sur la politique de coopération au développement et sur les autres politiques touchant aux relations avec les pays en développement.*

5.4 Coordination

1. *Latitude21 assurera les relations de ses membres avec les autorités cantonales et fédérales ainsi qu'avec le Fédéréseau. Elle continuera à assurer les relations de ses membres avec les autorités des communes du canton de Neuchâtel pour tout ce qui touche aux contributions communales à la coopération au développement. Elle encouragera les communes à lui verser leurs contributions selon les modalités adoptées par le canton.*
2. *Latitude21 informera régulièrement ses membres sur la substance de ses relations avec les autorités cantonales, communales, fédérales, ainsi qu'avec le Fédéréseau.*
3. *Les membres de Latitude21, par le secrétariat de la Fédération, informeront le Conseil de leurs projets de contacts et de collaboration avec des partenaires ou interlocuteurs publics dans le canton, de façon à assurer une coordination optimale et identifier les domaines dans lesquels une approche commune est opportune.*

*

*

*

6. ANNEXES

Annexe 1 : Plan opérationnel

Annexe 2 : Plan financier consolidé

Plan opérationnel 2014-2017

Ce plan opérationnel est un instrument de mise en œuvre de la stratégie 2014-2017. Il sert de base à l'établissement de programmes annuels d'activités.

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs opérationnels					
A.1	La qualité des projets financés par est renforcée	1. Les associations membres disposent des outils pour mettre en place une stratégie institutionnelle.	<ul style="list-style-type: none"> Organiser 1 formation sur la stratégie institutionnelle (y compris la mobilisation des ressources) Mettre à jour le manuel de gestion financière à l'attention des AM Mettre à disposition des AM les éléments des stratégies institutionnelles des autres associations membres Sensibiliser les AM sur la question de l'agenda global de développement. 	Commission technique (CT), de suivi financier (CSF) d'information (CIC) et secrétariat CT, Secrétariat, Conseil	Deuxième trimestre 2015 Dès 2014
		2. Les AM répondent mieux aux critères de financement de projets définis par <i>Latitude 21</i>	<ul style="list-style-type: none"> Organiser 1 formation sur les meilleures pratiques de la coopération au développement dans ce domaine 	CT, CSF, secrétariat	2014 et 2016
		3. Les AM répondent mieux aux critères de gestion opérationnelle. Mettre l'accent, dans cette phase, sur les questions de partenariat, de durabilité et de suivi/évaluation. Les AM expriment mieux leurs hypothèses d'impact.	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer la qualité du dialogue entre la CT et les AM Organiser 1 formation spécifique par an dispensée par la CT 	CT, Secrétariat CT, Secrétariat	Permanent 1fois/an
		4. La commission technique et la commission de suivi financier apportent un appui aux AM	<ul style="list-style-type: none"> Sur demande de l'AM, de la CT ou de la CSF, organiser 1 ou plusieurs séances d'appui individuel aux AM 	CT, CSF, Secrétariat	Annuel
		5. La commission technique et la commission de suivi financier travaillent de concert	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser les processus entre la commission de suivi financier et la commission technique Organiser 1 rencontre par semestre entre les président(e)s des commissions techniques et de suivi financier Organiser 1 formation conjointe dispensée par la CSF et la CT tous les deux ans. La CT et La commission de suivi financier facilitent l'accès des AM à la documentation pertinente sur les bonnes pratiques de la coopération au développement 	CT, CSF, Secrétariat CT, CSF, Secrétariat CT, CSF, Secrétariat	2014 Semestriel 2015 et 2017
		6. Des synergies entre AM sont développées	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un concept de capitalisation des expériences Organiser une demi-douzaine d'ateliers thématiques « Apéros21 » chaque année. Susciter et appuyer des initiatives de projets conjoints des AM Organiser, 1 atelier d'échange d'expériences tous les deux ans sur une thématique particulière 	CT Secrétariat AM, CT, CSF, Secrétariat CT, secrétariat	2014-2015 Annuel Permanent 2015 et 2017

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier	
Objectifs opérationnels						
A.2	Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	7. <i>Latitude 21</i> développe le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales	<ul style="list-style-type: none"> Sur la base de la stratégie définie par <i>Latitude 21</i>, prendre contact avec les communes neuchâteloises non encore partenaires de en vue de l'établissement d'un partenariat pour de l'octroi de contributions financières régulières à <i>Latitude 21</i> Signer 3 nouveaux accords de partenariat avec des communes neuchâteloises Organiser des rencontres semestrielles bilatérales avec les autorités cantonales et avec la DDC Organiser une rencontre trilatérale avec les autorités cantonales et la DDC Rédiger un rapport d'activités annuel à l'attention des partenaires de <i>Latitude21</i> Poursuivre le dialogue avec l'association des communes 	Conseil et Secrétariat	2014 et 2015	
		8. Le suivi rigoureux de l'utilisation des ressources financières à disposition est assuré	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre l'examen rigoureux ex-ante, in-curso et ex-post des projets selon les modalités mis en place par les commissions technique et de suivi financier Veiller dans ce contexte à une utilisation efficace, efficace et économe des ressources financières à disposition de Veiller à ce que les AM respectent les Directives de gestion financière Rencontrer deux fois par année le contrôle cantonal des finances Transmettre le rapport d'audit à nos partenaires 	CT et CSF	2014-2017 Semestriel	
		9. Une information de qualité sur l'emploi des ressources et sur l'impact des projets est diffusée	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser un rapport d'activités annuel auprès de nos partenaires Les rapports annuels font clairement état des résultats atteints par le projet ainsi que des leçons apprises. Faire usage des capitalisations d'expériences dans le dialogue avec les autorités à divers niveaux 	Conseil, CT et CSF	et Annuel	Activité permanente
		10. Les communes du canton de Neuchâtel considèrent comme interlocuteur et canal privilégié pour l'attribution des ressources financières en faveur de la coopération au développement	<ul style="list-style-type: none"> Impliquer les communes neuchâteloises dans les actions de développement mises en place par les AM de Procéder à un retour d'information pertinent auprès des communes neuchâteloises Accroître le nombre de communes qui contribuent et par conséquent le montant des contributions 	CSF, Secrétariat	et Annuel	Annuel
				Conseil et Secrétariat	Dès 2015	
				Conseil et Secrétariat	Permanent	

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs opérationnels					
B.1	La population neuchâteloise dispose d'informations et d'analyses de qualité sur les principaux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale	1. Les associations sont encouragées à produire et diffuser des informations sur les défis concrets du développement fondées sur leur expérience de terrain	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les activités de communication des AM Organiser une formation en communication par année Mettre en place des séances individuelles de coaching Contribuer, par des financements ponctuels, aux actions de communication des AM 	CIC, Secrétariat, Conseil	Permanent
		2. <i>Latitude 21</i> diffuse et valorise de manière synthétique les activités des AM concrétisant ainsi l'engagement pour la solidarité internationale de la population neuchâteloise et des pouvoirs publics	<ul style="list-style-type: none"> Rédiger une lettre d'information 6 fois par année Faire vivre le site internet de la Fédération Être actif sur le site internet du fédéréseau Valoriser et diffuser le rapport annuel de la fédération Développer des relations concrètes avec les médias Organiser 1 campagne thématique chaque année en partenariat avec les médias et, si possible, avec d'autres acteurs du canton Développer au minimum 1 action de plaidoyer en partenariat avec les AM et/ou le Fédéréseau Au minimum 1 fois par année, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques organisées dans le canton 	Secrétariat, CIC	Permanent
		3. En partenariat avec les hautes écoles et les médias régionaux, <i>Latitude 21</i> produit et diffuse des informations et des analyses de qualité sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud	<ul style="list-style-type: none"> Organiser tous les deux ans au minimum en collaboration avec les hautes écoles partenaires une manifestation publique sur les enjeux des relations Nord-Sud Collaborer de manière plus systématique avec Education21 	Secrétariat, CIC, Conseil	2015 et 2017 Permanent
		4. <i>Latitude 21</i> informe et sensibilise la population neuchâteloise dans son ensemble aux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale	<ul style="list-style-type: none"> Organiser 1 fois par an, si possible en partenariat avec des acteurs locaux, une journée cantonale de la coopération au développement Organiser 2 apéritifs médias par année Participer au minimum à deux manifestations publiques par année 	Secrétariat, CIC	Annuel Semestriel Annuel
		5. <i>Latitude 21</i> et ses AM collaborent avec les institutions de formation aux niveaux secondaires ainsi qu'avec les hautes écoles.	<ul style="list-style-type: none"> Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton des collaborations liées autant que possible aux activités de et de ses AM sur des questions de coopération internationale Veiller dans la phase de conception ou d'évaluation d'un projet, à faire bénéficier les AM de l'expertise à disposition dans les institutions de formation. 	Secrétariat, CIC	Annuel
B.2	Des collaborations concrètes sont établies entre les AM de <i>Latitude 21</i> et les institutions de formation du canton				

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs opérationnels					
B.3	En partenariat avec les collectivités publiques du canton, les pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale sont développées et valorisées	6. Les collectivités publiques du canton de Neuchâtel promeuvent davantage des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (lutte contre la pauvreté)	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des rencontres individuelles et/ou collectives avec les responsables des collectivités publiques Mettre en perspective et valoriser la complémentarité des activités de <i>Latitude 21</i> et des communes en matière d'Agenda21 Mettre à disposition des collectivités publiques des informations et analyses concernant l'articulation entre les pratiques de développement durable et la solidarité internationale Développer et alimenter un argumentaire sur le développement durable Mettre en place 1 fois tous les deux ans une action de plaidoyer (ex : cartes postales aux élus locaux) 	Conseil, Secrétariat	Annuel Annuel Permanent 2015, 2017
		7. Les collectivités publiques et échangent sur leurs activités respectives dans le domaine de la coopération internationale et favorisent leur renforcement	<ul style="list-style-type: none"> Etablir un inventaire des activités des collectivités publiques dans le domaine de la coopération internationale Diffuser de manière ciblée des informations relatives aux activités des collectivités publiques neuchâteloises dans le domaine de la coopération internationale Informar les collectivités publiques des activités de coopération internationale menées par la Fédération et ses AM Définir, en partenariat avec au minimum une collectivité publique, des actions à mener pour promouvoir les actions articulant développement durable et solidarité internationale 	Conseil, Secrétariat	Permanent Annuel
B.4	Les activités de coopération internationale menées par les institutions du canton sont connues de et soutenues par la population neuchâteloise	8. La population neuchâteloise est informée des activités de coopération internationale menée par les institutions du canton	<ul style="list-style-type: none"> En partenariat avec une institution du canton, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques Poursuivre l'inventaire des activités dans le domaine du développement et de la coopération internationale conduites par des institutions publiques et privées du canton de Neuchâtel 	CIC, Secrétariat Secrétariat	Annuel Permanent

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs opérationnels					
C.1.1	Les associations membres bénéficient des compétences en matière de coopération au développement présentes dans les institutions publiques du canton	1. Les besoins des AM en termes de compétences externes sont identifiés.	<ul style="list-style-type: none"> Dresser la liste des besoins de l'AM en termes de compétences potentiellement disponibles au sein d'institutions publiques 	Secrétariat	Permanent
		2. Les compétences existantes au sein des institutions publiques sont identifiées et mobilisées	<ul style="list-style-type: none"> Inclure la question des échanges de compétences dans le dialogue avec les institutions publiques Identifier les institutions publiques désireuses de mettre à disposition des AM des compétences utiles à la réalisation de leur(s) projet Formaliser, les modalités de coopération Etablir au minimum 1 partenariat formel pour l'échange de compétences Créer et mettre à jour une base de données des compétences mobilisables à court et moyen terme 	Conseil et secrétariat	Annuel 2014-2017 Dès 2014
C.1.2	Les institutions publiques neuchâteloises désireuses d'établir un partenariat avec des institutions dans les pays en développement sont soutenues par <i>Latitude 21</i>	3. <i>Latitude 21</i> met ses réseaux et compétences à disposition des institutions publiques pour leurs activités dans le domaine du développement	<ul style="list-style-type: none"> Définir et présenter aux institutions publiques intéressées les régions et domaines dans lesquels <i>Latitude</i> peut apporter un appui à leurs projets dans les pays en développement. Formaliser, le cas échéant les modalités de coopération avec les institutions publiques intéressées 	Conseil, CT, CSF et secrétariat	Dès 2015
C.2	Les acteurs économiques disposant de compétences dans des domaines prioritaires pour la coopération au développement sont identifiés	4. Les compétences des acteurs économiques dans le domaine de la coopération internationale sont valorisées	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les liens entre les compétences des acteurs économiques et les besoins d'appui technique des AM de la fédération et, le cas échéant, faciliter les contacts entre les AM et les entreprises concernées. 	Conseil et secrétariat	Dès 2015

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs organisationnels et institutionnels					
5.1.1	Le développement institutionnel de la Fédération est renforcé	1. <i>Latitude 21</i> poursuit le suivi du système de contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> Continuer à s'assurer que les directives et règlements sont à jour Continuer à s'assurer que les règlements et directives des différentes commissions sont coordonnés Continuer à s'assurer que les Directives et règlements sont appliqués par tous 	Secrétariat, CT, CSF, Conseil	Permanent
		2. Les instances de la Fédération sont constituées de personnes compétentes et disponibles	<ul style="list-style-type: none"> Assurer que le Conseil et les commissions soient au complet. 	Conseil, CSF, CIC, Secrétariat	Permanent
5.1.2	Des partenariats sont établis avec des acteurs économiques pour le financement des activités de communication de <i>Latitude 21</i>	3. <i>Latitude 21</i> conclut au moins un accord de partenariat	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les discussions avec la Banque cantonale neuchâteloise pour la mise en place d'un partenariat à long terme. Etablir une liste ciblée de partenaires potentiels Prendre contact avec ces partenaires potentiels 	Conseil, CIC et secrétariat	Dès 2014
5.1.3	Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés sont mis à disposition du secrétariat	4. <i>Latitude 21</i> renforce son secrétariat	<ul style="list-style-type: none"> Augmenter le temps de travail de la secrétaire générale adjointe Mettre à jour les cahiers de charges du secrétariat sur une base annuelle Evaluer les besoins du secrétariat en termes de ressources humaines. 	Conseil et secrétariat	Dès 2014 Annuel Annuel

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques - indicateurs	Moyens et conditions de réalisation	Calendrier
Objectifs organisationnels et institutionnels					
5.2.1	Le développement institutionnel des AM est soutenu par la fédération	5. <i>Latitude 21</i> soutient les AM dans leur développement organisationnel	<ul style="list-style-type: none"> organiser une rencontre avec l'AM à sa demande ou sur demande des commissions technique et de suivi financier ou du secrétariat identifier de façon claire les besoins des AM Organiser des événements avec les AM dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération 	AM, secrétariat, CT, CSF	Dès 2014 et sur demande des AM et ou des commissions
5.3.1	La participation active des partenaires locaux continue d'être assurée	6. <i>Latitude 21</i> veille à ce que les partenaires locaux sont associés sur un pied d'égalité à la planification, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en évidence dans les demandes de contribution, les rapports intermédiaires et les rapports finaux, les actions menées par l'organisation locale Veiller à ce que les AM apportent le soutien nécessaire à l'organisation partenaire pour assurer ce soutien. 	AM, secrétariat, CT, CSF	Permanent
		7. Si nécessaire, les AM renforcent les capacités des partenaires locaux, porteurs de dynamiques et d'initiatives	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à ce que les organisations locales soient ancrées dans le terrain et y disposent de relais. 	AM, secrétariat, CT, CSF	Permanent
5.3.2	<i>Latitude 21</i> compte davantage d'associations membres	8. <i>Latitude 21</i> continuera à assurer le traitement rapide des demandes d'adhésion	<ul style="list-style-type: none"> Accueillir 1 ou 2 nouveau membre par année 	Secrétariat, Conseil	Permanent
5.3.3	Le dialogue entre <i>Latitude 21</i> , le Fédéréseau et les offices compétents de l'administration fédérale est renforcée	9. <i>Latitude 21</i> renforce le dialogue et la collaboration notamment avec les membres du Fédéréseau et la DDC	<ul style="list-style-type: none"> Préparer plus en amont les séances du fédéréseau Prendre part de manière plus active aux initiatives du Fédéréseau Participer de manière plus régulière aux groupes de travail du fédéréseau Dans le cadre des activités de la <i>Latitude 21</i>, faire appel de manière systématique aux offices fédéraux concernés pour des questions touchant à leur domaine de compétence. 	Secrétariat, Conseil	Permanent
5.4	Les relations entre les AM et les partenaires de la fédération sont assurées par <i>Latitude 21</i>	10. <i>Latitude 21</i> coordonne la transmission des informations pertinentes entre ses AM et ses différents partenaires	<ul style="list-style-type: none"> informer les AM sur les relations de la fédération avec les autorités cantonales, communales et fédérales ainsi qu'avec le Fédéréseau Informers le Conseil des projets de contact et de collaboration entrepris par les AM avec des partenaires ou des interlocuteurs publics. 	Secrétariat Secrétariat	Permanent

Plan financier 2014

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total
Attribution						
Fonds de projets		154'800	205'600	88'320		448'720
Activités de L21		61'100	41'000			102'100
<i>Aide public</i>		7'900	5'400	-	-	13'300
<i>B - Communication</i>		34'700	23'600			58'300
<i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i>		18'500	12'600			31'100
Frais de fonctionnement L21		20'100	13'400	3'680	4'200	41'380
Total		236'000	260'000	92'000	4'200	592'200

Plan financier 2015

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total
Attribution						
Fonds de projets		156'700	204'500	97'920		459'120
Activités de L21		62'400	41'600			104'000
<i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i>		8'100	5'600	-	-	13'700
<i>B - Communication</i>		35'400	24'500			59'900
<i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i>		18'900	13'100			32'000
Frais de fonctionnement L21		20'900	13'900	4'080	4'200	43'080
Total		240'000	260'000	102'000	4'200	606'200

Plan financier 2016

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total
Attribution						
Fonds de projets		161'000	203'500	107'520		472'020
Activités de L21		63'800	42'400			106'200
<i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i>		8'300	5'400	-	-	13'700
<i>B - Communication</i>		36'100	24'100			60'200
<i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i>		19'400	12'900			32'300
Frais de fonctionnement L21		21'200	14'100	4'480	4'200	43'980
Total		246'000	260'000	112'000	4'200	622'200

Plan financier 2017

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total
Attribution						
Fonds de projets		166'600	202'300	117'120		486'020
Activités de L21		64'900	43'400			108'300
<i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i>		8'400	5'700	-	-	14'100
<i>B - Communication</i>		36'800	24'600			61'400
<i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i>		19'700	13'100			32'800
Frais de fonctionnement L21		21'500	14'300	4'880	4'200	44'880
Total		253'000	260'000	122'000	4'200	639'200

Récapitulation

Contribution globales des partenaires 2014 - 2017

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total	%
Attribution							
Fonds de projets		639'100	815'900	410'880	-	1'865'880	75.9%
Activités de L21		252'200	168'400	-	-	420'600	17.1%
<i>A - Promotion de la qualité des projets et Augmentation de l'aide public</i>		32'700	22'100	-	-	54'800	2.2%
<i>B - Communication</i>		143'000	96'800	-	-	239'800	9.7%
<i>C - Valorisation du savoir et mobilisation des compétences</i>		76'500	51'700	-	-	128'200	5.2%
Frais de fonctionnement L21		83'700	55'700	17'120	16'800	173'320	7.0%
Total		975'000	1'040'000	428'000	16'800	2'459'800	100.0%

Contribution globales des partenaires 2014 - 2017

	Partenaires	DDC	Canton NE	Communes	Autres	Total
Année						
2014		236'000	260'000	92'000	4'200	592'200
2015		240'000	260'000	102'000	4'200	606'200
2016		246'000	260'000	112'000	4'200	622'200
2017		253'000	260'000	122'000	4'200	639'200
Total		975'000	1'040'000	428'000	16'800	2'459'800
Participation en %		39.6%	42.3%	17.4%	0.7%	100.0%

Objectifs	Résultats attendus	Activités spécifiques	Résultats spécifiques- indicateurs	Réalisé en décembre 2017
a.1	La qualité des projets financés est renforcée	<p>1. Les associations membres (AM) disposent des outils pour mettre en place une stratégie institutionnelle</p> <p>2. Les AM répondent mieux aux critères de financement des projets définis par Latitude 21</p> <p>3. Les AM répondent mieux aux critères de gestion opérationnelle. Mettre l'accent, dans cette phase, sur les questions de partenariat, de durabilité et de suivi/évaluation. Les AM expriment mieux leurs hypothèses d'impact</p> <p>4. La CP et la CF apportent un appui aux AM</p> <p>5. La CP et la CF travaillent de concert</p> <p>6. Des synergies entre AM sont développées</p>	<p>1. Mettre à disposition des AM les éléments des stratégies institutionnelles des autres associations membres</p> <p>2. Sensibiliser les AM sur la question de l'agenda global de développement</p> <p>3. Organiser une formation sur les meilleures pratiques de la coopération au développement dans ce domaine</p> <p>4. Renforcer la qualité du dialogue entre la Commission des projets (CP) et les AM</p> <p>5. Organiser une formation spécifique par an dispensée par la CP</p> <p>6. Sur demande de l'AM, de la CP ou de la CF, organiser une ou plusieurs séances d'appui individuel aux AM</p> <p>7. Organiser une rencontre par semestre entre les président(e)s des CP et CF</p> <p>8. La CP et la CF facilitent l'accès des AM à la documentation pertinente sur les bonnes pratiques de la coopération au développement</p> <p>9. Organiser une demi-douzaine d'ateliers thématiques « Apéros 21 » chaque année</p> <p>10. Susciter et appuyer des initiatives de projets conjoints des AM</p>	<p>1. – Pas de demandes de la part des AM dans ce domaine</p> <p>2. – Plaidoyer « Appel contre la faim » relayé aux Associations membres (AM). – Programme d'actions de la campagne « A table, tous responsables ! » : exposition Food Waste durant trois semaines (voir réalisé n°43) – Sollicitation des AM dans le cadre de la campagne d'information 2017-2018 en lien avec les ODD.</p> <p>3. – Mise à jour des documents « Critères d'évaluation de la qualité des projets » et « Processus d'admission et d'étude des projets » – Organisation d'une formation d'une journée sur « les fondamentaux de la planification et du suivi » le 2 septembre 2017</p> <p>4. – Suite à la réorganisation des tâches entre la CP et la Commission financière (CF), chaque AM dispose d'un interlocuteur privilégié au sein de la CP pour tous les aspects concernant le projet déposé.</p> <p>5. – Voir réalisé n°3</p> <p>6. – La CF a organisé une soirée informative et formative le 28 septembre 2017</p> <p>7. – Dans le cadre de la séance d'attribution des fonds, les présidents des deux commissions s'accordent sur la notation des projets et des AM.</p> <p>8. – Mise à disposition du cadre logique de la DDC via le site Internet de Latitude 21 ainsi que d'un document sur les bonnes pratiques en matière de rapportage. – Optimisation de l'espace dédié aux AM sur le site web. – Les nouveaux membres reçoivent systématiquement l'ouvrage « Outils de gestion pour projets de coopération au développement » du Fédéréseau.</p> <p>9. – Depuis 2014, Latitude 21 a adapté le format et la fréquence des rencontres pour des raisons de ressources.</p> <p>10. – Latitude 21 encourage les AM, notamment celles actives dans le même pays/région, à dialoguer en vue de collaborations.</p>

				<ul style="list-style-type: none"> – La réalisation d'une brochure regroupant les projets soutenus annuellement a été élaborée fin 2017. La diffusion est en cours. – Lors de chaque AG, une AM est invitée à présenter l'un de ses projets dans une perspective d'échange d'expérience. Lors de l'AG de juin, l'association Projets Sud a présenté ses activités. Lors de l'AG de décembre, aucune AM n'a présenté de projets à cause du programme surprise organisé en raison du départ de la présidence de Jacques Forster.
A2	Les ressources financières à disposition de L21 pour le financement de projets augmentent.	7. Latitude 21 développe le dialogue avec les autorités cantonales, communales et fédérales	<p>11. Signer 3 nouveaux accords de partenariat avec des communes neuchâteloises</p> <p>12. Organiser des rencontres semestrielles bilatérales avec les autorités cantonales et avec la DDC</p> <p>13. Organiser une rencontre trilatérale avec les autorités cantonales et la DDC</p> <p>14. Rédiger un rapport d'activités annuel à l'attention des partenaires de</p>	<p>11. – Une rencontre d'échange d'expériences avec le Fédéréseau a permis d'enrichir la réflexion entamée par la Commission Information et Communication (CIC) sur les modalités de partenariats avec les communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les nouvelles formules de partenariat ont été validées par le Conseil. – La brochure destinée aux communes a été rééditée et diffusée à toutes les communes neuchâteloises. – Des prises de contact ont été effectuées avec les AM afin d'identifier des personnes pouvant faciliter le processus de dialogue avec les communes. – En 2017, Latitude 21 entretient des rapports réguliers avec ses communes partenaires (Ville de Neuchâtel et Commune de Val-de-Travers). – En raison des difficultés financières, La Chaux-de-Fonds a supprimé sa contribution en 2017, après l'avoir déjà diminuée en 2016. Un processus de dialogue a été lancé afin d'évaluer la possibilité d'un partenariat réduit dès 2018. – Le partenariat avec la Commune de Val-de-Travers se poursuit dans le cadre d'une collaboration avec l'École Jean-Jacques Rousseau à Fleurier. Voir réalisé n° 24 – Suite à l'adoption d'une motion en faveur de la coopération au développement par le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz, une ligne relative à l'APD a été ajoutée au budget 2017 de la Commune. Latitude 21 a sollicité une information officielle. Elle reste sans nouvelle à ce jour sur les dispositions relatives à cette contribution. – Dans le cadre de la nouvelle stratégie d'approche des communes, une liste prioritaire des communes a été établie. <p>12. – Rencontre avec la Division Partenariats institutionnels (DPI) le 14 novembre 2017 à Berne, avec la participation de M. l'Ambassadeur M. Sager, Directeur de la DCC.</p> <p>13. – Rencontre multipartite en février 2017 avec la participation de la DDC, de l'Etat de Neuchâtel ainsi que de l'Association des communes neuchâteloises (ACN) par son président, M. F. Mairy.</p> <p>14. – Rapport d'activités 2016 transmis aux partenaires en</p>

			<p>Latitude21</p> <p>15. Poursuivre le dialogue avec l'ACN</p>	<p>janvier 2017.</p> <p>15. – Plusieurs échanges ont eu lieu avec M. F. Mairy.</p>
		<p>8. Le suivi rigoureux de l'utilisation des ressources financières à disposition est assuré</p>	<p>16. Poursuivre l'examen rigoureux ex-ante, in-curso et ex-post des projets selon les modalités mis en place par la CP et la CF</p> <p>17. Veiller dans ce contexte à une utilisation efficiente, efficace et économe des ressources financières à disposition de Latitude 21</p> <p>18. Veiller à ce que les AM respectent les directives de gestion financière</p> <p>19. Rencontrer deux fois par année le contrôle cantonal des finances</p> <p>20. Transmettre le rapport d'audit à nos partenaires</p>	<p>16. – La CP a analysé attentivement chaque demande de contribution dans le cadre des dépôts de projets.</p> <p>– La CF a quant à elle analysé la santé financière des associations qui ont déposé des projets.</p> <p>17. – Latitude 21 veille à ce que les fonds alloués aux projets restent stables par rapport à ceux de l'an précédent.</p> <p>18. – Des canevas de budget, de plan de financement et de décompte, élaborés par la CF, sont à disposition des AM. Ces dernières peuvent demander un soutien auprès des membres de la CF lors de la rédaction des comptes.</p> <p>19. – Un entretien initial et une rencontre de clôture de l'audit sur le contrôle restreint des comptes de Latitude 21 ont eu lieu au printemps 2017.</p> <p>20. – Le rapport d'audit a été transmis aux différents partenaires de Latitude 21 en même temps que le rapport annuel 2016.</p>
		<p>9. Une information de qualité sur l'emploi des ressources et sur l'impact des projets est diffusée</p>	<p>21. Diffuser un rapport d'activités annuel auprès de nos partenaires</p> <p>22. Les rapports annuels font clairement état des résultats atteints par le projet ainsi que des leçons apprises.</p> <p>23. Faire usage des capitalisations d'expériences dans le dialogue avec les autorités à divers niveaux</p>	<p>21. – Le rapport annuel a été transmis à tous les partenaires de Latitude 21 en août 2017.</p> <p>– La nouvelle brochure sur les projets soutenus en 2017 sera diffusée début 2018</p> <p>22. – Au-delà des rapports annuels détaillés transmis aux partenaires, Latitude 21 informe oralement ses bailleurs de fonds lors des rencontres bilatérales et multilatérales et ses AM lors des Assemblées générales.</p> <p>23. – Les rencontres bilatérales et multilatérales sont l'occasion de partager les expériences apprises.</p>
		<p>10. Les communes du canton de Neuchâtel nous considèrent comme l'interlocuteur et le canal privilégié pour l'attribution des ressources financières en faveur de la coopération au développement</p>	<p>24. Impliquer les communes neuchâteloises dans les actions de développement mises en place par les AM de Latitude 21.</p> <p>25. Procéder à un retour d'information pertinent auprès des communes neuchâteloises</p> <p>26. Accroître le nombre de communes qui contribuent à l'aide publique au développement et par conséquent le montant des contributions</p>	<p>24. – Les communes partenaires ont la possibilité de choisir un ou plusieurs projets qu'elles souhaitent soutenir. Ce soutien se manifeste notamment par une contribution financière.</p> <p>– Le partenariat avec la Commune de Val-de-Travers permet, via le projet pédagogique avec l'École Jean-Jacques Rousseau, une implication qualitative de la part des élèves, des autorités, du corps enseignant et des AM.</p> <p>25. – Les communes partenaires qui le souhaitent reçoivent les rapports des projets qu'elles ont financés.</p> <p>26. – Voir réalisé n° 11</p>
BI	<p>La population neuchâteloise dispose d'informations et d'analyses de qualité sur les principaux enjeux</p>	<p>I. Les associations sont encouragées à produire et diffuser des informations sur les défis concrets du développement fondées sur leur expérience de terrain</p>	<p>27. Accompagner les activités de communication des AM</p> <p>28. Organiser une formation en communication par année</p> <p>29. Mettre en place des séances individuelles de coaching</p>	<p>27. – Des supports de communication sous forme de banderoles ont été réalisés par Latitude 21 pour les AM.</p> <p>– Des informations des AM sont relayées par Latitude 21 au travers de divers supports.</p> <p>28. – Une soirée de formation sur les réseaux sociaux et le crowdfunding a été organisée le 28 novembre 2017</p> <p>29. – Aucune demande de coaching des AM n'a été exprimée</p>

des relations Nord-Sud et de la coopération internationale		30. Contribuer, par des financements ponctuels, aux actions de communication des AM	par les AM. 30. – Dans le cadre de la nouvelle campagne d'information, il est prévu d'allouer des soutiens financiers à des projets d'information des AM afin de les valoriser.
	2. Latitude 21 diffuse et valorise de manière synthétique les activités des AM concrétisant ainsi l'engagement pour la solidarité internationale de la population neuchâteloise et des pouvoirs publics	31. Rédiger une lettre d'information 6 fois par année 32. Faire vivre le site internet de la Fédération 33. Être actif sur le site internet du Fédéréseau 34. Valoriser et diffuser le rapport annuel de la fédération 35. Développer des relations concrètes avec les médias 36. Organiser une campagne thématique chaque année en partenariat avec les médias et, si possible, avec d'autres acteurs du canton 37. Développer au minimum une action de plaidoyer en partenariat avec les AM et/ou le Fédéréseau 38. Au minimum une fois par année, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques organisées dans le canton	31. – La nouvelle cadence établie depuis 2015 avec 3 lettres annuelles au minimum est respectée. En 2017, 3 lettres d'information ont été envoyées (avril, juin, décembre) 32. – Le site internet est mis à jour régulièrement avec notamment du contenu relatif aux projets des AM et à la campagne d'information. Des informations ayant trait à la formation et à des manifestations dans le domaine de la coopération y sont aussi diffusées. – Une page spécifique à la nouvelle campagne a été élaborée et mise en ligne lors du lancement de la campagne en juin. Voir réalisé n°40 33. – Une partie des informations diffusées sur le site Internet de Latitude 21 est également relayée sur celui du Fédéréseau. Inversement, des informations émises par les autres fédérations cantonales sur le site du Fédéréseau sont également diffusées sur le site de Latitude 21. 34. – Envoi postal à une liste élargie de contacts et diffusion via le site Internet de Latitude 21. – Dans la continuité de la nouvelle identité visuelle de Latitude 21, la mise en page du rapport a été revue. 35. – Des contacts privilégiés ont pu être établis dans le cadre du partenariat avec Festi'neuch pour le lancement de la campagne. – Envoi régulier de communiqués de presse. 36. – Clôture de la campagne « A table, tous responsables ! » avec l'exposition foodwaste.ch en collaboration avec différents acteurs du canton (Canal Alpha, Ville de Neuchâtel, écoles neuchâteloises et Lycée Blaise-Cendrars à La Chaux-de-Fonds, Service de la cohésion multiculturelle, Alternative Etudiante durable). 37. – Préparation commune à l'évaluation externe sur les partenariats de la DDC avec les fédérations cantonales de coopération. – Une action de plaidoyer auprès des parlementaires fédéraux a été menée en coordination avec le Fédérésau à l'occasion des débats sur la coopération internationale. 38. – Un stand a été installée à Festi'neuch durant toute la durée du festival (4 jours)
	3. En partenariat avec les hautes écoles et les médias régionaux, Latitude 21 produit et diffuse des informations et des analyses de qualité sur les enjeux liés à l'évolution des relations Nord-Sud	39. Collaborer de manière plus systématique avec Education21	39. – Une collaboration dans le cadre du Fédéréseau est envisagée. – Recours au catalogue en ligne d'Education 21 ainsi qu'à des outils pédagogiques (DVD et exercices) dans le cadre du partenariat avec l'Ecole Jean-Jacques Rousseau.
	4. Latitude 21 informe et sensibilise la population	40. Organiser une fois par an, si possible en partenariat avec des acteurs	40. – Voir réalisé n° 36

		neuchâteloise dans son ensemble aux enjeux des relations Nord-Sud et de la coopération internationale	locaux, une journée cantonale de la coopération au développement	<p>– Sur proposition de la CIC, le Conseil de Latitude 21 a accepté de prolonger la campagne d'information « A table, tous responsables ! » jusqu'au mois d'avril 2017, afin de réaliser l'ensemble du programme initialement prévu.</p> <p>– La campagne d'information 2017-2018 lancée en juin 2017 à Festi'neuch traite des fondements de la coopération au développement. Pour ce faire, le ton de l'humour a été utilisé avec des artistes de la région. Une vidéo a été réalisée et diffusée lors du festival pour le lancement de la campagne. Le site Internet de Latitude 21 a été alimenté avec des témoignages d'AM sur leurs projets en lien avec les messages de la campagne.</p>
			41. Organiser 2 apéritifs médias par année	41. Les médias ont été invités dans le cadre de l'exposition Food Waste.
			42. Participer au minimum à deux manifestations publiques par année	42. – Voir réalisé n° 40
B2	Des collaborations concrètes sont établies entre les AM de Latitude 21 et les institutions de formation du canton	5. Latitude 21 et ses AM collaborent avec les institutions de formation aux niveaux secondaires ainsi qu'avec les hautes écoles.	43. Proposer aux institutions d'enseignement et de formation du canton des collaborations liées autant que possible aux activités de ses AM sur des questions de coopération internationale	43. – Dans le cadre de l'exposition Food Waste, près de 900 élèves accompagnés d'enseignant ont bénéficié d'une présentation par des animateurs sur le gaspillage alimentaire dans une perspective Sud-Nord. Des exemples de projets d'AM ont également été présentés.
			44. Veiller dans la phase de conception ou d'évaluation d'un projet, à faire bénéficier les AM de l'expertise à disposition dans les institutions de formation.	44. – Dans le cadre du programme de la campagne 2017-2018, un support pédagogique destiné aux écoles a été élaboré et mis en œuvre dans le cadre de la journée avec le collège Jean-Jacques Rousseau.
				– Dans le cadre de la semaine sur le développement durable organisée par le CLPN, Latitude 21 et quelques-unes de ses AM ont proposé des présentations aux étudiants. Le support pédagogique a aussi pu être utilisé à cette occasion.
				44. – Les actions pour atteindre ce résultat n'ont pour l'heure pas été mises en œuvre. Depuis 2017 c'est la Commission des projets qui assure ce rôle.
B3	En partenariat avec les collectivités publiques du canton, les pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale sont développées et valorisées	6. Les collectivités publiques du canton de Neuchâtel promeuvent davantage des pratiques articulant développement durable (Agenda 21) et solidarité internationale (lutte contre la pauvreté)	45. Organiser des rencontres individuelles et/ou collectives avec les responsables des collectivités publiques	45. – Voir réalisé n° 12
			46. Mettre en perspective et valoriser la complémentarité des activités de Latitude 21 et des communes en matière d'Agenda 21	46. – Latitude 21 valorise les projets des AM à la lumière des Objectifs de développement durable (ODD) qui se retrouvent dans les actions entreprises par les communes dans le domaine du développement durable.
			47. Mettre à disposition des collectivités publiques des informations et analyses concernant l'articulation entre les pratiques de développement durable et la solidarité internationale	47. – Les communes sont encouragées à s'engager en faveur de la solidarité internationale par le biais de partenariats financiers et pédagogiques avec Latitude 21. Elles reçoivent le rapport annuel de Latitude 21 et une brochure <i>ad hoc</i> disponible sur son site Internet ainsi que sur celui de l'ACN
		7. Les collectivités publiques et Latitude 21 échangent sur leurs activités respectives dans le	48. Etablir un inventaire des activités des collectivités publiques dans le domaine de la coopération internationale	48. – Aucune action n'a été entreprise en 2017.

		domaine de la coopération internationale et favorisent leur renforcement	<p>49. Diffuser de manière ciblée des informations relatives aux activités des collectivités publiques neuchâteloises dans le domaine de la coopération internationale</p> <p>50. Informer les collectivités publiques des activités de coopération internationale menées par la Fédération et ses AM</p> <p>51. Définir, en partenariat avec au minimum une collectivité publique, des actions à mener pour promouvoir les actions articulant développement durable et solidarité internationale</p>	<p>49. – Les actions des collectivités publiques partenaires sont communiquées via le rapport annuel, sur le site Internet de Latitude 21 ainsi que ponctuellement dans sa lettre d'information et sur les réseaux sociaux.</p> <p>50. – Lettre d'information, rapport annuel, invitation des autorités cantonales et communales dans le cadre de l'exposition Food Waste.</p> <p>51. – Voir réalisé n° 24</p>
B4	Les activités de coopération internationale menées par les institutions du canton sont connues de et soutenues par la population neuchâteloise	8. La population neuchâteloise est informée des activités de coopération internationale menée par les institutions du canton	<p>52. En partenariat avec une institution du canton, tenir un stand informatif lors de manifestations publiques</p> <p>53. Poursuivre l'inventaire des activités dans le domaine du développement et de la coopération internationale conduites par des institutions publiques et privées du canton de Neuchâtel</p>	<p>52. – Voir réalisé n° 38</p> <p>53. – Le travail de Master de Mme Schirmer (UniNe) intitulé « <i>Factors of successful diffusion of green energy technologies to developing and emerging countries</i> » a été présenté en septembre 2016. Cette recherche se base sur une série d'entretiens menés auprès d'acteurs privés neuchâtelois. La version publique du rapport sera disponible dans le courant du premier semestre 2018.</p>
C.1.1	Les associations membres bénéficient des compétences en matière de coopération au développement présentes dans les institutions publiques du canton	1. Les besoins des AM en termes de compétences externes sont identifiés.	54. Dresser la liste des besoins de l'AM en termes de compétences potentiellement disponibles au sein d'institutions publiques	54. – Les AM, notamment celle disposant de personnel salarié, font appel aux compétences disponibles au sein d'institutions publiques sans passer par Latitude 21.
		2. Les compétences existantes au sein des institutions publiques sont identifiées et mobilisées	<p>55. Inclure la question des échanges de compétences dans le dialogue avec les institutions publiques</p> <p>56. Identifier les institutions publiques désireuses de mettre à disposition des AM des compétences utiles à la réalisation de leur(s) projet(s)</p> <p>57. Formaliser les modalités de coopération</p> <p>58. Etablir au minimum un partenariat formel pour l'échange de compétences</p> <p>59. Créer et mettre à jour une base de données des compétences mobilisables à court et moyen terme</p>	<p>55. – Pas d'action entreprise en 2017</p> <p>56. – Cet aspect est présenté dans le cadre du dialogue avec les communes neuchâteloises.</p> <p>57. – Voir réalisé n° 11</p> <p>58. – Voir réalisé n° 11</p> <p>59. – Un projet de base de données commune du Fédéréseau est en cours d'étude.</p>
C.1.2.	Les institutions publiques neuchâteloises désireuses d'établir un partenariat avec des institutions dans les pays en développement sont soutenues par Latitude 21	3. Latitude 21 met ses réseaux et compétences à disposition des institutions publiques pour leurs activités dans le domaine du développement	<p>60. Définir et présenter aux institutions publiques intéressées les régions et domaines dans lesquels Latitude 21 peut apporter un appui à leurs projets dans les pays en développement</p> <p>61. Formaliser, le cas échéant, les modalités de coopération avec les institutions publiques intéressées</p>	<p>60. – Latitude 21 se tient à disposition pour répondre aux demandes éventuelles.</p> <p>61. – Voir réalisé n° 60</p>
C.2.	Les acteurs économiques disposant de compétences dans	4. Les compétences des acteurs économiques dans le domaine de la coopération internationale sont valorisées	62. Identifier les liens entre les compétences des acteurs économiques et les besoins d'appui des projets des AM de la fédération et, le cas échéant, faciliter les contacts entre les AM et les entreprises concernées	62. – Voir réalisé n° 48

	des domaines prioritaires pour la coopération au développement sont identifiés			
Objectifs organisationnels et institutionnels				
5.1.1	Le développement institutionnel de la Fédération est renforcé	1. Latitude 21 poursuit le suivi du système de contrôle interne	63. Continuer à s'assurer que les directives et règlements sont à jour 64. Continuer à s'assurer que les règlements et directives des différentes commissions sont coordonnés 65. Continuer à s'assurer que les Directives et règlements sont appliqués par tous	63. – Mise à jour constante et régulière afin de s'assurer que les documents sont à jour. 64. – Les trois règlements relatifs à la CP, CIC et à la CF ont été mis à jour en 2017. – De même, les critères d'évaluation des projets et procédures ont été mis à jour et validés par le Conseil. 65. – Les Directives et règlements respectifs sont transmis à chaque nouveau membre du Conseil et des différentes commissions.
		2. Les instances de la Fédération sont constituées de personnes compétentes et disponibles	66. Assurer que le Conseil et les commissions soient au complet.	66. – Selon les statuts de Latitude 21, le Conseil est composé de neuf membres élus pour une période de quatre ans. Celui-ci étant arrivé au terme de son mandat à la fin 2016, ses membres ainsi que le président ont été élus pour un nouveau mandat de quatre ans lors de l'AG de décembre. Avec trois membres sortants et la nomination de deux nouveaux membres, le poste vacant a été complété lors d'élections complémentaires à l'AG de décembre 2017. Le Conseil est donc actuellement au complet. – Le Conseil a mené des consultations afin de présenter un candidat pour le poste de président de Latitude 21. Il s'est notamment adressé à M. J. Studer, ancien Conseiller d'Etat, qui s'est déclaré intéressé par cette fonction et prêt à l'assumer dès l'automne 2017. M. J. Forster, président en fonction, a accepté d'être à nouveau candidat à la présidence de Latitude 21 et assume cette fonction jusqu'à l'AG de l'automne 2017, date à laquelle M. Studer est devenu président de Latitude 21. – La Commission des projets a accueilli une nouvelle membre avec des compétences dans le domaine de la santé. La CP est donc ainsi complète. – Concernant la CF, deux démissions et quatre nominations portent le nombre de membres actuels à cinq. La CF est donc ainsi également complète. – La CIC a reçu la démission d'un membre en 2017 est à la recherche de deux membres supplémentaires : une personne disposant d'un réseau et de compétences en matière de relations médias et une personne avec des connaissances et compétences pédagogiques.
5.1.2	Des partenariats	3. Latitude 21 conclut au moins un accord de	67. Poursuivre les discussions avec la Banque cantonale neuchâteloise pour la	67. – Les négociations avec la BCN n'ont pas abouti à un

	sont établis avec des acteurs économiques pour le financement des activités de communication de Latitude 21	partenariat	<p>mise en place d'un partenariat à long terme.</p> <p>68. Etablir une liste ciblée de partenaires potentiels</p> <p>69. Prendre contact avec ces partenaires potentiels</p>	<p>partenariat à long terme.</p> <p>68. – Dans l'optique de la prochaine campagne, une nouvelle liste de partenaires potentiels est en cours d'élaboration. – Un soutien financier a été adressé à la Loro pour la campagne d'information 2017-2018. Cette demande a abouti.</p> <p>69. Voir réalisé n° 68.</p>
5.1.3	Les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qui lui sont fixés sont mis à disposition du secrétariat	4. Latitude 21 renforce son secrétariat	<p>70. Augmenter le temps de travail de la secrétaire générale adjointe</p> <p>71. Mettre à jour les cahiers de charges du secrétariat sur une base annuelle</p> <p>72. Evaluer les besoins du secrétariat en termes de ressources humaines</p>	<p>70. – L'équivalent plein temps actuel du secrétariat ne nécessite pas d'ajustement et reste donc le même qu'en 2016.</p> <p>71. – Les cahiers des charges sont à jour.</p> <p>72. – La mise en place d'un système de décompte d'heures permet de calculer le temps de travail effectif passé sur les différents centres de coûts. – Suite à l'annonce de congé maladie prolongé de la secrétaire générale, une solution a été trouvée afin de la remplacer. Antonella Simonetti, vice-présidente de Latitude 21, assure son remplacement de manière flexible et selon les capacités de travail de Diana Polimeno. Pierre Zwhalen se charge de la coordination du Fédéréseau le temps du congé maladie de Diana Polimeno.</p>
5.2.1	Le développement institutionnel des AM est soutenu par la fédération	5. Latitude 21 soutient les AM dans leur développement organisationnel	<p>73. Organiser une rencontre avec l'AM à sa demande ou sur demande des commissions des projets et financière ou du secrétariat</p> <p>74. Identifier de façon claire les besoins des AM</p> <p>75. Organiser des événements avec les AM dans le but de renforcer le sentiment d'appartenance à la Fédération.</p>	<p>73. – Le Secrétariat a sollicité des rencontres avec deux associations afin de discuter de leur base associative.</p> <p>74. – Suite à la journée avec les AM de novembre 2016, un plan d'action a été établi pour répondre au mieux aux besoins des AM.</p> <p>75. – Une action participative a été organisée à l'automne afin d'intégrer les AM dans le processus d'élaboration du programme stratégique 2019-2022.</p>
5.3.1	La participation active des partenaires locaux continue d'être assurée	6. Latitude 21 veille à ce que les partenaires locaux sont associés sur un pied d'égalité à la planification, la mise en œuvre et à l'évaluation des projets	<p>76. Mettre en évidence dans les demandes de contribution, les rapports intermédiaires et les rapports finaux, les actions menées par l'organisation locale</p> <p>77. Veiller à ce que les AM apportent le soutien nécessaire à l'organisation partenaire pour assurer ce soutien.</p>	<p>76. – Une rubrique spécifique « partenaire local » existe dans les canevas qui sont mis à disposition des AM.</p> <p>77. – La CP veille à ce que ce point soit respecté lors des dépôts de projets et dans les rapports fournis.</p>
		7. Si nécessaire, les AM renforcent les capacités des partenaires locaux, porteurs de dynamiques et d'initiatives	78. Veiller à ce que les organisations locales soient ancrées dans le terrain et y disposent de relais.	78. – La CP veille à ce que ce point soit respecté lors des dépôts de projets et dans les rapports fournis. – Un des critères d'évaluation de la qualité des projets va clairement dans ce sens.
5.3.2.	Latitude 21 compte davantage d'associations membres	8. Latitude 21 continuera à assurer le traitement rapide des demandes d'adhésion	79. Accueillir un ou deux nouveaux membres par année	79. – Lors de l'AG de juin, deux nouvelles associations ont été admises et une nouvelle a été admise lors de l'AG de décembre
5.3.3.	Le dialogue entre Latitude 21, le Fédéréseau et les offices compétents de	9. Latitude 21 renforce le dialogue et la collaboration notamment avec les membres du Fédéréseau et la DDC	80. Préparer plus en amont les séances du Fédéréseau	80. – Le Fédéréseau s'est doté d'un poste de coordination dont le mandat a été attribué à Latitude 21 et a débuté en mai 2017. La coordinatrice se charge de la préparation et du suivi des séances de concert avec le porte-parole. – Voir réalisé 37

	l'administration fédérale est renforcé		<p>81. Prendre part de manière plus active aux initiatives du Fédéréseau</p> <p>82. Participer de manière plus régulière aux groupes de travail du Fédéréseau</p> <p>83. Dans le cadre des activités de Latitude 21, faire appel de manière systématique aux offices fédéraux concernés pour des questions touchant à leur domaine de compétence.</p>	<p>81. – Latitude 21 s'est chargée d'effectuer une présentation générale du Fédéréseau, à l'occasion de l'entretien d'évaluation du partenariat entre la DDC et les fédérations cantonales de coopération au développement.</p> <p>82. – Latitude 21 fait partie d'un groupe de travail chargé de rééditer la brochure de présentation du Fédéréseau. – Participation à la rencontre inter-CP de septembre 2017.</p> <p>83. – Suite à une information de la DDC, les AM ont été informées des formations proposées par le centre de formation du NADEL, centre de développement et de coopération de l'EPFZ.</p>
5.4.	Les relations entre les AM et les partenaires de la fédération sont assurées par Latitude 21	10. Latitude 21 coordonne la transmission des informations pertinentes entre ses AM et ses différents partenaires	<p>84. Informer les AM sur les relations de la fédération avec les autorités cantonales, communales et fédérales ainsi qu'avec le Fédéréseau</p> <p>85. Informer le Conseil des projets de contact et de collaboration entrepris par les AM avec des partenaires ou des interlocuteurs publics.</p>	<p>84. – Les AM sont informées à l'occasion des AG qui ont lieu deux fois par an, via les lettres d'informations ainsi que par voie électronique pour des informations importantes.</p> <p>85. – Aucun projet n'a été porté à la connaissance de Latitude 21 en 2017.</p>

Programme stratégique 2019-2022 de Latitude 21 Fédération neuchâteloise de coopération au développement

Table des matières

1.	INTRODUCTION	1
2.	MISSION	1
3.	CONTEXTE ET VISION	1
4.	CONTINUITÉ ET INNOVATION	3
5.	AXES STRATEGIQUES	4
6.	APPROCHES THEMATIQUES TRANSVERSALES	5
7.	RESULTATS ESCOMPTES	6
8.	FONCTIONNEMENT ET GOUVERNANCE	17
9.	CONCLUSION	20
10.	ANNEXES	20

I. Introduction

Ce document présente le programme stratégique de Latitude 21, fédération neuchâteloise de coopération au développement. Il inclut un bilan de la période 2014-2017 et une projection pour la période 2019-2022. Il décrit également les principaux aspects institutionnels et organisationnels de la fédération. Accompagné du cadre de résultats et du plan financier, il sert de base pour négocier le contrat de prestations pour la période 2019-2022 avec le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel d'une part et l'accord de partenariat avec la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'autre part. Il est également le document de référence pour l'établissement des rapports et des programmes d'activités annuels de Latitude 21.

Un atelier de réflexion réunissant les associations membres (AM), les Commissions, le Conseil et le Secrétariat de Latitude 21 a constitué le point de départ de l'élaboration de ce programme stratégique, le troisième depuis la création de Latitude 21 en 2008. L'atelier qui s'est déroulé en octobre 2017 a été consacré à un examen critique de la stratégie 2014-2017 – qui a été prolongée jusqu'en 2018 sur la base d'un avenant – en vue notamment de préciser les priorités du nouveau programme. Les résultats de cet atelier sont reflétés dans le présent document.

2. Mission

La mission de Latitude 21 est de promouvoir le respect de la dignité humaine, la diversité des cultures ainsi que la justice sociale dans un monde plus solidaire et plus équitable en s'engageant dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable. Les groupes de populations marginalisés ou exclus sont au cœur de l'action de Latitude 21.

3. Contexte et vision

Au tournant du Millénaire, les dirigeants des Etats membres des Nations Unies se sont engagés dans un partenariat mondial afin de construire un monde plus équitable, plus sûr et plus durable. Huit objectifs du Millénaire pour le développement ont été adoptés – 1) éradiquer l'extrême pauvreté et la faim ; 2) assurer l'éducation primaire pour tous ; 3) promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; 4) réduire la mortalité infantile ; 5) améliorer la santé maternelle ; 6) combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies ; 7) assurer un environnement durable et 8) mettre en place un partenariat mondial pour le développement. Plusieurs études ont fait état des résultats atteints dans chaque catégorie durant la période allant de 2000 à 2015. De réels progrès ont été accomplis. Il reste cependant encore beaucoup à faire. C'est pourquoi, la communauté internationale a réitéré sa volonté de poursuivre ses efforts et d'exploiter la dynamique engendrée par les

Objectifs du Millénaire pour le développement. Un programme ambitieux intitulé « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a été adopté en septembre 2015 par les Nations Unies après une vaste consultation.

L'Agenda 2030 de développement durable s'articule autour de 17 Objectifs de développement durable (ODD), eux-mêmes assortis de 169 cibles. Cet agenda décrit l'avenir que nous voulons. Il porte sur un nombre de domaines allant de l'édification d'un monde plus pacifique à la protection de la planète à travers la garantie donnée à tous de pouvoir vivre en sécurité et dans la dignité. Ces objectifs sont étroitement liés les uns aux autres. Le succès de l'un dépend souvent de la résolution de problématiques associées à un autre objectif. Pour que les ODD puissent être atteints, chacun est appelé à faire sa part : les gouvernements à tous les échelons, le secteur privé, la société civile et tout un chacun, au Sud comme au Nord. Tous les pays sont en effet concernés par les enjeux du développement durable même si les contextes sont très différents.

Latitude 21 inscrit son action dans ce cadre de référence international. Les actions de développement des AM de Latitude 21 et les activités que la fédération mène à l'échelle régionale du canton de Neuchâtel contribuent à l'atteinte des ODD.

Au niveau national, l'action de Latitude 21 se réfère aux objectifs stratégiques énoncés dans le Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2017-2020. Ces objectifs sont au nombre de sept – 1) contribuer au développement d'un cadre international permettant de répondre aux défis globaux ; 2) prévenir et gérer les conséquences des crises et des catastrophes, ainsi que de la fragilité, et promouvoir la transformation des conflits ; 3) assurer un accès durable aux ressources et aux services pour tous ; 4) promouvoir une croissance économique durable ; 5) renforcer l'état de droit et la participation démocratique, soutenir les institutions au service de la société et de l'économie ; 6) assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales et 7) renforcer l'égalité entre les sexes et les droits des femmes et des filles. C'est en partenariat avec un vaste réseau d'organisations, parmi lesquelles figurent les fédérations cantonales de coopération au développement que ces objectifs stratégiques sont mis en œuvre.

Sur le plan cantonal, Latitude 21 poursuit les buts tels que définis à l'article 4 de ses statuts dans le cadre de la loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement du 18 mars 2008. Elle développe également des partenariats avec diverses communes neuchâteloises.

Les associations membres de Latitude 21 sont fédérées par leur volonté de contribuer, à leur échelle, à l'atteinte des ODD en mettant en œuvre des projets de coopération au développement de qualité. Elles permettent à des milliers de personnes d'améliorer durablement leurs conditions de vie et leur accès aux ressources économiques, sociales,

culturelles et politiques. Les associations membres sont fédérées aussi par leur ancrage dans le canton de Neuchâtel. Latitude 21 et ses associations membres contribuent à faire connaître l'Agenda 2030 et plus particulièrement les défis posés par la pauvreté et les inégalités. C'est dans cette perspective que Latitude 21 dialogue avec les collectivités publiques, les associations et les entreprises intéressées aux relations Nord-Sud ainsi qu'avec les institutions fédérales poursuivant les mêmes objectifs.

Au terme de la période couverte par cette stratégie, Latitude 21 entend être partie prenante à la réalisation des ODD par les projets de développement menés par ses associations membres dans les pays du Sud et par ses actions d'information et de sensibilisation dans le canton de Neuchâtel.

4. Continuité et innovation

Ce programme stratégique s'inscrit dans la continuité du programme précédent. Il reprend les trois axes principaux, à savoir A) le soutien aux AM ; B) l'information et la sensibilisation et D) l'identification et la mobilisation de compétences. Ces axes sont reconduits, tout en ayant subi certains ajustements en fonction des expériences menées au cours des dernières années et des leçons que Latitude 21 en a tirées.

Qui plus est, Latitude 21 a toujours encouragé la croissance de l'aide publique au développement (APD) dans le canton de Neuchâtel. Elle se dote, dans son nouveau programme, d'un quatrième et nouvel axe d'action spécifique à la mobilisation de ressources financières émanant des collectivités publiques, en particulier des communes neuchâteloises. Il s'agit de l'axe stratégique C).

Forte de la solidité institutionnelle acquise dans ses premières années d'existence, Latitude 21 a, au cours des dernières années, consolidé dans le canton de Neuchâtel son rôle de catalyseur de la réflexion sur l'articulation entre les problématiques de développement durable et de la solidarité internationale d'une part, et de l'action aux niveaux local et global, d'autre part. Elle entend renforcer cette position au cours des prochaines années dans le cadre global de l'Agenda 2030.

Sur le plan interne, Latitude 21 s'attèle à simplifier et à optimiser ses processus internes. Afin de pouvoir continuer à concilier les exigences de qualité qui lui incombent ainsi qu'à ses AM et les ressources dont elle et ses AM disposent. La période couverte par le programme stratégique 2014-2018 a permis de mettre en place des améliorations significatives à divers niveaux. Latitude 21 entend poursuivre cette démarche au cours des prochaines quatre années.

5. Axes stratégiques

Le programme stratégique 2019-2022 de Latitude 21 s'articule autour de quatre objectifs spécifiques qui constituent les axes stratégiques sur la base desquels Latitude 21 entend poursuivre son action au cours des prochaines années.

A : Latitude 21 soutient ses associations membres sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité afin d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées dans les pays en développement.

Latitude 21 soutient l'action et la mise en réseau de ses membres qui, dans les pays en développement, appuient, dans un esprit de partenariat, les initiatives locales de groupes de population défavorisés et marginalisés, en étant aussi attentive aux différences de situation entre hommes et femmes. Il s'agit d'aider ces groupes à améliorer durablement leur autonomie, par une plus grande capacité à exercer leurs droits, et à augmenter leurs moyens d'existence, par un meilleur accès aux ressources et aux prestations.

B : Sur la base d'une information de qualité, Latitude 21 encourage la population du canton de Neuchâtel à s'engager en faveur des Objectifs de développement durable et de la coopération au développement.

Latitude 21 développe dans le canton de Neuchâtel des activités d'information et de sensibilisation de l'opinion publique, des collectivités publiques, des acteurs économiques, politiques et sociaux sur les enjeux des relations Nord-Sud dans la perspective de promotion d'un développement durable et équitable dans toutes les régions du monde. Ce faisant, Latitude 21 porte une attention particulière à la jeunesse en formation du canton de Neuchâtel.

C : Latitude 21 promeut une adhésion accrue aux Objectifs de développement durable et l'augmentation des moyens qui y sont alloués dans le Canton de Neuchâtel.

En tant qu'interlocuteur privilégié des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la DDC pour les questions en lien avec la coopération au développement, Latitude 21 promeut l'augmentation des moyens qui y sont attribués. L'ancrage local de Latitude 21 et de ses AM s'illustre en particulier par le dialogue que Latitude 21 conduit avec les communes neuchâteloises.

D : Latitude 21 aide à faire connaître et facilite la mise en réseau des compétences pour renforcer l'action des associations membres dans la coopération au développement.

Latitude 21 encourage la mobilisation des compétences et des expériences publiques et privées pour soutenir les objectifs de Latitude 21, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la loi cantonale sur l'aide humanitaire et la coopération au développement.

6. Approches thématiques transversales

Latitude 21, une faîtière qui fédère

Latitude 21, en tant que faîtière des Organisations non gouvernementales (ONG) neuchâteloises, porte une attention particulière à remplir sa mission en étroite collaboration avec ses AM. Elle soutient activement le renforcement de leurs compétences et encourage l'échange et la capitalisation d'expérience. Pour incarner l'esprit d'une faîtière intégratrice et dynamique et dans une optique de cohésion, Latitude 21 s'attelle à simplifier et à rendre plus accessibles ses processus et ses actions, tout en maintenant un niveau élevé de qualité des projets qu'elle soutient. Il s'agit d'un axe transversal dont l'esprit se reflète dans l'ensemble du dispositif prévu pour les prochaines années.

Latitude 21, un maillon dans un vaste réseau

Autre caractéristique fondamentale de Latitude 21, la position qu'elle occupe, en tant que fédération cantonale, au sein d'un triple partenariat horizontal et vertical¹. Elle accorde de ce fait une attention particulière à travailler autant que possible dans une logique de partenariat, au niveau régional (AM et leurs partenaires au Sud, collectivités publiques, institutions de formation, institutions culturelles, médias, etc.) et plus largement avec les autres fédérations cantonales, les milieux académiques et les centres de compétences au niveau national et dans le canton.

¹ Le concept de « triple partenariat horizontal et vertical » a été exposé par René Longet, président de la Fédération genevoise de coopération, à l'occasion d'une réunion de travail du FEDERESO en 2017. Sur le plan horizontal, les fédérations jouent un rôle d'interface entre les AM, leurs partenaires au Sud et les collectivités publiques en Suisse. Sur le plan vertical, les fédérations jouent un rôle d'interface entre les collectivités publiques au niveau national, cantonal et communal.

7. Résultats escomptés

Les actions entreprises pour atteindre les quatre objectifs principaux de Latitude 21 s'articulent autour de 12 résultats décrits ci-dessous, escomptés à l'horizon 2022.

Objectif A

Résultat 1	La qualité des projets des associations membres de Latitude 21 est renforcée.
Résultat 2	Les associations membres disposent d'un bon niveau de gestion institutionnelle et financière.
Résultat 3	Latitude 21 revoit sa politique d'admission de nouvelles associations membres. Elle soutient les associations membres et leurs projets dans leur diversité.

Bilan et perspectives 2019-2022

La qualité des projets des AM s'est améliorée durant la période couverte par le programme stratégique antérieur et s'est accompagnée d'une mise en perspective des projets à l'aune des ODD. Cette amélioration résulte notamment des formations et de l'accompagnement proposés régulièrement par les membres des Commissions et le Secrétariat de Latitude 21.

La Commission des projets (CP) a proposé plusieurs formations au cours des dernières années, notamment sur l'autoévaluation en 2014 et sur la planification et la gestion de projet axées sur les résultats en 2015 avec la participation de Hans Rudolf Felber, anciennement chargé de cours au NADEL. En 2016, un atelier de coaching sur le cadre logique a été proposé par des membres de la CP. Ces derniers ont aussi mis sur pied une formation d'une journée en 2017 sur les fondamentaux de la planification et du suivi de projets. En parallèle, les standards et les canevas proposés par la CP ont été révisés afin qu'ils correspondent mieux à une gestion de projets axée sur les résultats.

De même, la Commission financière (CF) a proposé en 2014 une formation sur la gestion financière pour les petites ONG et une formation sur la bonne tenue des états financiers d'une AM en 2017.

Autre facteur qui permet d'expliquer cette évolution, la majeure partie des AM ont intégré la fédération depuis plusieurs années et ont, au cours du temps, gagné en expérience. Cela se répercute sur la qualité des projets déposés ainsi que, sur le plan institutionnel, dans leur gestion financière notamment.

Néanmoins, une partie des AM rencontre encore des difficultés à remplir les exigences de Latitude 21 lors du dépôt de projet ou au cours des étapes de rapportage. Un accompagnement régulier est nécessaire surtout au moment de l'élaboration des projets. Ainsi les AM sont encouragées à contacter la CP et leur rapporteur suffisamment à l'avance. Il apparaît également important de maintenir les efforts déployés jusqu'ici en matière de formation et de coaching. Pour des associations qui ont acquis une certaine maîtrise, il sera nécessaire de réfléchir, au cours d'ateliers participatifs, à la manière dont les projets doivent et peuvent évoluer voire se terminer de manière positive : changement d'échelles, reprises par des acteurs locaux rendus plus forts et autonomes, etc.

La volonté d'appuyer des initiatives conjointes des AM s'est révélée plus ardue qu'escompté. Cela s'explique par des ressources limitées de Latitude 21 ainsi que de ses AM qui, pour la plupart, sont des organisations fonctionnant exclusivement sur une base bénévole. Les projets de certaines AM ont parfois été initiés grâce à des relations personnelles dans le pays en développement. Cette caractéristique réduit les possibilités de créer des synergies entre projets.

Enfin, en raison du nombre grandissant d'AM et de la qualité des projets déposés, le volume des montants sollicités auprès de Latitude 21 a fortement augmenté alors que les ressources financières de Latitude 21 sont restées relativement stables. Cette tension a engendré une série de réflexions et d'ajustements dans les processus internes de Latitude 21, afin de pouvoir continuer à garantir un traitement équitable de toutes les demandes. L'optimisation du fonctionnement entre la CP, la CF et le Secrétariat a déjà permis de mettre en place une gestion et un suivi plus efficaces.

Compte tenu de ces éléments, Latitude 21 poursuivra la démarche adoptée jusqu'ici, tout en introduisant deux révisions significatives. La première concerne la création d'un deuxième guichet avec des exigences allégées pour le dépôt de petits projets, dans le but de permettre à de nouvelles AM peu expérimentées d'accéder à un soutien de Latitude 21. Le deuxième chantier concerne la consolidation des critères d'admission des AM au sein de Latitude 21.

Objectif B

Résultat 4	Communication interne : les associations membres de Latitude 21 renforcent leur connaissance mutuelle et leur cohésion.
Résultat 5	Visibilité : la population neuchâteloise connaît l'existence de Latitude 21 et de son label qualité.
Résultat 6	Information : la population neuchâteloise est informée sur le rôle des ONG neuchâteloises ainsi que sur les résultats obtenus par ces dernières sur le terrain.
Résultat 7	Sensibilisation : la jeunesse neuchâteloise comprend l'importance de la coopération internationale et se sent davantage concernée par les Objectifs de développement durable.

Bilan et perspectives 2019-2022

Une communication externe efficace repose sur une bonne communication interne. Partant de ce postulat, Latitude 21 a intégré dans son nouveau programme stratégique une attention particulière à cette thématique. Cette dernière est explicitée dans le chapitre sur les axes transversaux et dans l'un des résultats escomptés de sa politique de communication. Il est en effet apparu au cours des dernières années que le recours à un langage technique pouvait susciter des difficultés et que la mobilisation des AM dans le cadre de manifestations et d'actions communes nécessitait une capacité d'anticipation et de planification accrue.

Concernant les activités d'information destinées à la population neuchâteloise, il importe ici de revenir sur le succès de la Journée cantonale de la coopération (JCC) 2013 qui s'est répercuté tout au long de l'année 2014. En effet, l'exposition de dessins de presse vernie lors de la JCC 2013 au Théâtre de La Chaux-de-Fonds, a été présentée en 2014 au Péristyle de l'Hôtel de Ville à Neuchâtel, à l'Ecole d'Arts appliqués ainsi qu'au Lycée Blaise-Cendrars de La Chaux-de-Fonds, à l'Ecole de la Fontenelle dans la commune de Val-de-Ruz, à Morges à la Maison du dessin de presse ainsi que dans le cadre des 25 ans de la FEDEVACO, à Porrentruy dans le cadre de la fête de la Solidarité organisée par la FICD, à Genève sur les Quais du Mont-Blanc dans le cadre de la journée annuelle « Genève solidaire » organisée par la FGC et à Sion sur invitation de Valais-Solidaire. L'exposition a par ailleurs été accueillie par la DDC à Berne dans le cadre d'un débat public autour de la thématique de la coopération au développement et du dessin de presse.

La dernière JCC a eu lieu en 2014, en partenariat avec le Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), avec pour thème « l'accès universel à l'éducation et à la formation

professionnelle : un moyen de lutte contre la pauvreté et de développement durable ». Des ateliers ont eu lieu avec plusieurs classes en vue du montage d'une exposition réunissant les témoignages d'apprentis du CPLN et de personnes suivant des formations dans le Sud.

Une analyse portant sur quatre éditions de la JCC (2011 à 2014) a abouti à l'adoption d'une nouvelle approche pour les actions de communication de Latitude 21. Sur proposition de la Commission Information et Communication (CIC), le Conseil a décidé de traiter les thèmes en lien avec la coopération au développement sous forme de campagnes d'information thématiques, réparties sur des périodes de deux ans, dans le but de disposer de plus de temps pour communiquer sur les thèmes choisis et de pouvoir ainsi davantage capitaliser sur les actions entreprises. En s'appuyant sur divers canaux de communication, il est ainsi devenu possible de déployer des actions sur des publics plus spécifiques.

Latitude 21 a mené une première campagne d'information en 2015-2016, sous le titre « À table, tous responsables ! ». Cette campagne a contribué à sensibiliser la population neuchâteloise sur les problématiques de la production durable et de la consommation responsable de produits alimentaires au Nord et au Sud. La campagne a officiellement débuté au mois d'octobre par une conférence-débat sur les ODD, organisée en partenariat avec l'Université de Neuchâtel et l'association Alternative Etudiante Durable. Cette conférence a réuni un public nombreux et a ainsi permis à Latitude 21 de faire mieux connaître les activités de coopération au développement dans le canton. Cette collaboration s'est ensuite prolongée dans le cadre d'une Disco'Soupe organisée conjointement au marché de Neuchâtel. Une deuxième conférence organisée en partenariat avec le Club 44 a permis d'accueillir à La Chaux-de-Fonds Hans Rudolf Herren, expert reconnu en matière de sécurité alimentaire. La campagne s'est ensuite déclinée au travers d'une campagne d'affichage qui, pendant plusieurs semaines et sur l'ensemble du territoire cantonal, a mis à l'honneur des agriculteurs neuchâtelois et africains. La campagne s'est terminée avec la venue de l'exposition foodwaste.ch. Sur invitation de Latitude 21 et en collaboration avec différents acteurs du canton (Canal Alpha, Ville de Neuchâtel, écoles neuchâteloises, Lycée Blaise-Cendrars, Service de la cohésion multiculturelle, Alternative Etudiante durable), l'exposition présentée pendant plusieurs semaines à Neuchâtel et à La Chaux-de-Fonds, a été visitée par près de 900 élèves accompagnés de leurs enseignants. Les visiteurs ont bénéficié d'une présentation par des animateurs formés sur la problématique du gaspillage alimentaire dans une perspective Sud-Nord. Des exemples de projets d'AM ont également été présentés à cette occasion. Afin de promouvoir cette exposition publique, un microfilm sur le gaspillage alimentaire au Sud et au Nord a été réalisé et diffusé sur les réseaux sociaux.

Fortes des expériences menées dans le cadre de sa première campagne d'information, Latitude 21 a développé un nouveau concept de campagne d'information, dont le lancement a eu lieu en juin 2017 à l'occasion d'un partenariat avec Festi'Neuch, le festival *openair* de Neuchâtel. En s'appuyant sur les stéréotypes qui entourent la coopération au

développement, Latitude 21 a invité les festivaliers et plus largement la population neuchâteloise à s'interroger sur la raison d'être des ONG dans un clip humoristique porté par Christian Mukuna, humoriste neuchâtelois qui, avec la participation de Jr Tshaka, présente la fausse ONG Neuchàl'aide. Le clip a rencontré un succès inattendu, dépassant en quelques semaines la barre des 100'000 vues, ce qui à l'échelle helvétique représente un « buz ».

Depuis ses débuts, Latitude 21 a mis un accent particulier sur la jeunesse en formation, à laquelle elle s'adresse régulièrement au travers de partenariats noués avec des établissements de formation. Citons l'exemple phare des activités de Latitude 21 dans le domaine pédagogique, à savoir la collaboration existant depuis 2011 avec l'Ecole Jean-Jacques Rousseau de Fleurier. Les élèves choisissent, à travers un processus de vote démocratique, le projet qui bénéficie du soutien de la Commune de Val-de-Travers.

Le volet pédagogique de la campagne d'information 2017-2018 inclut la création d'un outil pédagogique utilisé pour la première fois à Fleurier dans le cadre d'une journée d'information et de sensibilisation pour tous les élèves de 11^{ème} année. Ces derniers se sont attelés à créer une fausse ONG. Ils ont ainsi rapidement été amenés à s'interroger sur les critères de base d'un projet de qualité. Des animations basées sur cet outil ont également été dispensées à des élèves du Centre professionnel du littoral neuchâtelois (CPLN) en 2017, dans le cadre de la semaine sur le développement durable.

A la suite de la rencontre avec le Conseil d'Etat *in corpore* en 2015 (voir-ci-dessous), Latitude 21 a été invitée à se présenter lors d'une Conférence des directeurs des écoles du secondaire 2. L'objectif de cette réunion avec les directions des institutions de formations post-obligatoires du canton est de poursuivre le développement de partenariats.

Afin de soutenir les actions de communication de ses AM, Latitude 21 a développé un concept de soutien financier pour des projets d'information en Suisse. Elle a également instauré la production de supports de communication qu'elle offre à ses AM.

Latitude 21 a proposé de multiples formations sur la base d'une évaluation constante des besoins et attentes des AM dans domaine de la communication. Elle entend poursuivre cette démarche en appuyant autant que possible l'échange d'expériences entre AM.

Toutes ces actions ont été rendues possibles grâce à un engagement conséquent du Secrétariat, des membres de la CIC en particulier ainsi que des AM, soulevant de manière répétée la problématique des ressources à disposition. Afin de palier à cette situation, un travail de fond a été amorcé afin de développer des actions d'information dans une optique plus stratégique. Depuis 2015, Latitude 21 mène ses actions de communication et de sensibilisation sous forme de campagnes d'information thématiques réparties sur des

périodes d'environ deux ans. Ainsi le thème de la campagne peut être modulé en fonction des divers publics cibles. Cela étant, la jeunesse en formation reste le public prioritaire des actions d'information et de communication de Latitude 21.

Dans le but de mieux relayer les informations relatives aux AM et de promouvoir une meilleure compréhension de la coopération au développement, la plate-forme web de Latitude 21 a été améliorée. La nouvelle plate-forme répond aux standards actuels et permet de mettre à disposition du public une information à jour et de meilleure qualité. Latitude 21 a bénéficié d'une collaboration fructueuse avec Fribourg-Solidaire grâce à laquelle elle a eu accès à moindre frais à un outil performant, créé pour la fédération fribourgeoise quelques temps auparavant.

La refonte du site Internet s'est accompagnée d'une réflexion sur l'identité visuelle de la fédération. A l'issue de cet exercice, le logo ainsi que l'ensemble de l'identité visuelle de Latitude 21 ont été rafraichis. Ces modifications ont pour but de permettre à Latitude 21 de mieux se faire connaître de ses divers publics-cible, notamment du grand public et de la jeunesse. Latitude 21 a également consolidé ses outils de communication traditionnels et a développé ses activités sur les réseaux sociaux qu'elle utilise de plus en plus pour alimenter les réflexions et le partage de savoir. Sur le plan médiatique, Latitude 21 dispose de liens qualitatifs avec les médias régionaux qui relaient régulièrement des informations émanant de Latitude 21 et de ses AM.

Ces actions ont pu être réalisées grâce au soutien considérable et répété de la Loterie Romande. D'autres contributions liées aux partenariats mis sur pied dans le cadre des activités d'information ainsi que des appuis ponctuels de la Banque cantonale neuchâteloise ont contribué à la réussite de ces activités.

Objectif C

- Résultat 8** Plaidoyer : les milieux politiques neuchâtelois comprennent l'importance de la coopération internationale et renforcent leur soutien à Latitude 21.
- Résultat 9** Latitude 21 mobilise des ressources financières émanant des communes neuchâtelaises d'une part, et du Canton de Neuchâtel et de la DDC, d'autre part.
- Résultat 10** Latitude 21 facilite le contact entre ses partenaires institutionnels à tous les niveaux.
- Résultat 11** Latitude 21 établit des lignes directrices concernant ses relations avec le secteur privé en coordination étroite avec ses associations membres

Bilan et perspectives 2019-2022

En tant qu'interlocutrice privilégiée des collectivités publiques du canton de Neuchâtel et de la DDC pour les questions en lien avec la coopération au développement, Latitude 21 facilite l'augmentation de l'aide publique au développement.

Pour ce faire, Latitude 21 adresse des informations et des analyses de qualité sur les enjeux de la lutte contre la pauvreté et le développement durable à ses élus politiques, au niveau fédéral, cantonal et communal. Elle se concentre sur les thématiques qui sont en lien direct avec la coopération au développement.

En collaboration avec les AM et le FEDERESO, Latitude 21 a notamment soutenu « l'Appel contre la faim et la pauvreté » piloté par Alliance Sud. La fédération a également participé à une action coordonnée du FEDERESO dans le cadre de laquelle elle a adressé des courriers aux élus parlementaires neuchâtelois en vue des débats sur le Message concernant la coopération internationale de la Suisse 2017-2020. L'action a été poursuivie dans le cadre des débats parlementaires portant sur le plan de stabilisation des finances de la Confédération.

Latitude 21 bénéficie de liens privilégiés avec ses partenaires publics, avec lesquels elle a régulièrement la possibilité d'échanger, notamment dans le cadre de rencontres annuelles bilatérales et multilatérales. Ces dernières donnent l'occasion de rassembler des représentants de la DDC, de l'Etat de Neuchâtel ainsi que de l'Association des communes neuchâtelaises (ACN).

En 2015, Latitude 21 a eu le privilège d'être reçue le 17 mars par le Conseil d'Etat *in corpore* pour se présenter et dialoguer avec le gouvernement cantonal sur le rôle de Latitude 21 pour promouvoir la coopération au développement dans le canton de Neuchâtel dans ses dimensions opérationnelles et quant à son ancrage dans la population.

Sur le plan communal, Latitude 21 a pu maintenir le niveau de ses partenariats avec la Ville de Neuchâtel et la Commune de Val-de-Travers et compter sur des contributions régulières de Corcelles-Cormondrèche. Malheureusement, la Ville de La Chaux-de-Fonds a dû diminuer sa contribution en 2016 avant de la supprimer en 2017 en raison de ses difficultés financières.

Tout en ayant amorcé un dialogue avec d'autres communes du canton, notamment avec Val-de-Ruz², aucun nouvel accord de partenariat n'a vu le jour depuis 2014. Compte tenu de cette situation et des demandes de soutien grandissantes des AM, la CIC a entrepris en 2016 une réflexion sur la politique de Latitude 21 en matière de partenariats avec les communes, aboutissant à l'élaboration de nouvelles modalités de partenariats.

Une rencontre d'échange d'expérience avec le FEDERESO a permis d'enrichir la réflexion entamée par la CIC et d'élaborer de nouvelles formules de partenariat. Une brochure éditée sur cette base a été transmise à l'ensemble des communes du canton. Des prises de contact ont été effectuées avec les AM afin d'identifier des personnes pouvant faciliter le processus de dialogue avec les communes. Sur la base d'une liste prioritaire des communes à contacter, des rencontres avec les exécutifs communaux ont lieu depuis l'été 2017. La politique de partenariat de Latitude 21 encourage les communes à s'engager en faveur de la solidarité et du développement durable au-delà de leur territoire par le biais de partenariats financiers et pédagogiques. Elle prévoit également la création de supports de communication afin de valoriser ces contributions.

Il convient de souligner que les partenariats existants avec le Canton de Neuchâtel et la DDC confèrent une légitimité certaine à Latitude 21 dans ses discussions avec les communes neuchâteloises. Le recours au cadre de référence fournis par les ODD renforce encore cette démarche.

Latitude 21 souhaite mobiliser davantage le secteur privé qui, par ailleurs, est aussi appelé à contribuer à l'atteinte des ODD. Ce thème est à l'agenda de Latitude 21. Il est prévu de développer, en coordination étroite avec les AM, des lignes directrices.

² A la suite de l'adoption d'une motion en faveur de la coopération au développement par le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz, une ligne relative à l'APD a été ajoutée au budget 2017 de la Commune. Latitude 21 a sollicité une information officielle à ce sujet ainsi que sur les dispositions relatives à cette contribution.

Enfin, Latitude 21 a continué à consolider ses relations avec le FEDERESO, dans le cadre des rencontres du groupe de coordination ainsi que de groupes de travail portant sur des chantiers communs.

Le FEDERESO s'est doté d'un poste de coordination d'un équivalent plein temps de 5% en 2017 assuré par Latitude 21. Cette mesure a été mise en place à l'occasion de la vaste consultation qui s'est déroulée dans le cadre de l'évaluation externe sur les partenariats de la DDC. La fédération neuchâteloise souhaite ainsi s'investir davantage dans ce réseau de partenariats stratégiques.

Objectif D

Résultat I2 Latitude 21 aide à faire connaître les activités des institutions et des entreprises dans le domaine de la coopération au développement.

Résultat I3 Latitude 21 facilite la mise en réseau des acteurs disposant de compétences dans le domaine de la coopération au développement.

Bilan et perspectives 2019-2022

Le programme stratégique antérieur prévoyait l'identification et la valorisation de compétences utiles à la coopération au développement au sein de l'administration publique, dans les milieux académiques et auprès du secteur privé. Ces objectifs, peut-être les plus novateurs dans la stratégie de la fédération, sont aussi ceux dont la mise en œuvre entre 2014 et 2017 a rencontré le plus de difficultés et de retard. Ceci est dû au manque de ressources du côté de Latitude 21 et à la difficulté de concrétiser des partenariats avec des institutions publiques pour lesquelles la coopération au développement n'est pas une tâche prioritaire.

Le recueil de données sur les activités des entreprises s'est révélé plus complexe que prévu, les organisations économiques faitières ne disposant pas de données pertinentes à ce sujet. Une collaboration avec l'Université de Neuchâtel a pu être établie. Dans le cadre de son mémoire de master dirigé par le Prof. Jean-Marie Grether, Isabel Schirmer s'est intéressée au domaine des énergies renouvelables. Elle a ainsi mené une enquête auprès d'entreprises, d'ONG et d'institutions académiques neuchâteloises coopérant avec des pays en développement dans ce domaine. Les résultats de cette recherche servent à formuler l'objectif D pour la stratégie 2019-2022.

Cette recherche a montré, à partir d'enquêtes menées auprès d'acteurs ayant des compétences dans le domaine des énergies renouvelables, la pertinence de promouvoir l'échange d'information et des collaborations entre, d'une part, des acteurs économiques, académiques et publics et, d'autre part, des ONG actives dans la coopération au développement. Ces dernières peuvent jouer un rôle essentiel de « courtage en information » pour faciliter le transfert de technologies adaptées aux conditions des pays en développement, notamment les pays à faible revenu. Latitude 21 entend promouvoir, en collaboration avec les AM intéressées, la création d'une plateforme où les acteurs disposant de compétences dans les domaines prioritaires pour la coopération au développement puissent se rencontrer et se mettre en réseau. Latitude 21 entend donc poursuivre ces activités tout en limitant leur portée.

L'objectif visant à établir des partenariats avec des institutions publiques pour l'échange de compétences dans le domaine de la coopération au développement n'a pu être mis en œuvre au niveau de Latitude 21, bien que des AM collaborent avec diverses institutions dans le canton de Neuchâtel. Le dialogue a été poursuivi avec les autorités cantonales qui continuent de trouver cet objectif pertinent en évoquant la piste de lier la participation à des activités de coopération au développement aux possibilités de formation continue proposées au personnel de l'État. Cependant, dans la conjoncture actuelle, les tâches prioritaires de ce personnel ne permettent pas de progresser dans la mise en œuvre de cet objectif. Latitude 21 n'a pas maintenu cet objectif dans son nouveau programme stratégique mais reste attentive à d'éventuelles opportunités.

8. Fonctionnement et gouvernance

Associations membres et processus internes

A la fin 2013, Latitude 21 comptait douze AM. Elles sont dix-neuf à la fin 2017, après l'adhésion de neuf nouvelles AM, d'une démission et d'une dissolution.

Ce dernier cas mérite une mention particulière. L'association de soutien au CESER (Centre d'enseignement spécialisé pour les enfants et adolescents présentant un retard mental au Tchad) a décidé de mettre fin à ses activités et de se dissoudre après 15 ans d'existence. Cette décision découle d'une réflexion et d'un processus de désengagement progressif de plus de deux ans auprès de ses partenaires tchadiens. L'association a estimé que ses partenaires sur le terrain étaient à même de poursuivre les activités sans soutien externe.

La réflexion entamée en 2014 quant à la nécessité de réexaminer les questions relatives aux modalités de financement des projets s'est poursuivie en 2015 par la constitution par le Conseil d'un groupe de travail incluant les présidents de la CP, de la CF et du Conseil, le Secrétariat ainsi que des représentants d'AM. Les travaux de ce groupe de travail, motivés par l'écart croissant entre le montant des financements demandés et les ressources financières disponibles, a conduit à améliorer la prévisibilité du taux de financement effectif par rapport aux montants demandés et à veiller à ce que la réalisation des plus petits projets ne soit pas mise en péril pour des raisons financières.

Après quatre années de mise en pratique de ce nouveau système, il est possible de tirer certaines conclusions. Les AM estiment que ce calendrier apporte une réelle plus-value notamment en termes de rapportage (économie de rapport) et de décaissement de la contribution. Pour les instances de Latitude 21, la mise en œuvre de ce calendrier a eu des impacts à différents niveaux. D'une part, elle a nécessité un engagement plus soutenu de la CP, de la CF et du Secrétariat dans la mesure où les périodes à disposition pour l'étude des projets ont été réduites. Cela est particulièrement le cas pour la première session de dépôt des projets et programmes. D'autre part, le nouveau calendrier a eu un impact très concret en termes de prévisions des montants à décaisser chaque année. En effet, il s'est avéré difficile de prévoir, au moment de l'attribution des contributions demandées au cours de la première session de dépôt, les demandes exactes qui seraient adressées par les AM lors de la deuxième session. Avec comme fil conducteur l'égalité de traitement indépendamment de la date de dépôt de la demande, le Conseil a mis en place un système permettant de financer les premières demandes de contribution sans que les secondes soient prétéritées. Ce système, bien qu'il réponde de manière satisfaisante à l'exigence d'égalité de traitement entre les différentes AM, apporte un degré de complexité supplémentaire dans la gestion des demandes des AM.

Conseil et Commissions

Depuis 2014, le Conseil et les Commissions ont vu le départ et l'arrivée de plusieurs de leurs membres, dont l'engagement bénévole et les compétences ont permis à Latitude 21 de répondre à l'exigence de qualité qui lui incombe. La charge de travail des Commissions est parfois intense et un renforcement de leurs rangs reste une préoccupation primordiale.

Arrivé au terme de son mandat à la fin 2016, le Conseil a été renouvelé lors de l'Assemblée générale du 13 décembre 2016. Selon les statuts de Latitude 21, le Conseil est composé de neuf membres élus pour une période de quatre ans. Trois membres n'ont pas souhaité solliciter le renouvellement de leur mandat. Deux nouveaux membres ont été élus. Le poste demeuré vacant a été repourvu lors de l'Assemblée générale du 13 décembre 2017.

Le président, Jacques Forster, avait indiqué son souhait de quitter cette fonction à la fin de 2016, au terme de son deuxième mandat de quatre ans. Le Conseil a demandé à M. Jean Studer, ancien Conseiller d'Etat, si ce poste pouvait l'intéresser. Rappelons que M. Studer avait été le promoteur de la loi cantonale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire qui avait conduit à la création de la fédération en 2008. M. Studer s'est déclaré intéressé par cette fonction et prêt à l'assumer en précisant toutefois qu'il serait, le cas échéant, disponible à l'automne 2017. Dans ces conditions, le Conseil a estimé que vu le grand intérêt de Latitude 21 à avoir un président d'une telle envergure et expérience, la meilleure solution pour assurer la continuité serait que le président en fonction accepte d'être à nouveau candidat à la présidence de Latitude 21 et assume cette fonction jusqu'à l'Assemblée générale de l'automne 2017, date à laquelle M. Studer a repris la présidence de Latitude 21.

S'agissant des Commissions, afin de régler les problèmes de coordination et de collaboration entre la CP et la CF, l'Assemblée générale de décembre 2016 a accepté de modifier leurs mandats et d'adapter les statuts de la fédération en fonction. La CP se charge dorénavant de l'ensemble de l'examen des projets, y compris de leurs aspects financiers. Le mandat de la CF a été modifié afin de lui confier formellement la tâche de surveillance de la gestion financière de Latitude 21 et du suivi de la gestion financière des AM (un des critères d'attribution des financements de projets). A la demande du Conseil, la CF s'est toujours chargée de ces tâches mais ces dernières ne figuraient pas dans les statuts.

Secrétariat

Le secrétariat de Latitude 21 s'est élargi depuis 2014 avec l'augmentation dans un premier temps d'un poste de 40% à 60%. A cela s'ajoute la création d'un poste d'assistant de programme à 80%. Une analyse de la charge de travail du secrétariat, compte-tenu de l'augmentation des activités de la fédération, en termes de nombre d'AM et de projets

soutenus, mais également en termes d'actions de communication et de sensibilisation, a mené dans un second temps à une proposition d'augmentation de l'équivalent plein temps du secrétariat de 0.2 poste. La secrétaire générale (SG) et la secrétaire générale adjointe (SGA), toutes deux employées à un taux de 60%, ont passé à un taux de 70% dès le 1er janvier 2016. Cette mesure a permis d'apporter une réponse structurelle à une surcharge de travail qui s'était traduite au cours des exercices précédents par une accumulation d'heures supplémentaires. Un système de contrôle annuel des heures a été mis en place afin d'identifier plus facilement les besoins effectifs du Secrétariat.

L'année 2015 a été marquée par une période de transition à la suite du départ de la SG en mars 2015. Après discussion entre les membres du Conseil, il a été décidé de proposer le poste de SG à la SGA, Diana Polimeno. Cette dernière l'a accepté et a pris ses nouvelles fonctions au mois de septembre 2015 au terme de son congé maternité. Après la mise au concours du poste de SGA, Laurence Jampen a intégré l'équipe du Secrétariat en avril 2015.

Une réflexion sur la politique salariale de Latitude 21 a été menée grâce à l'appui et aux outils de l'Etat de Neuchâtel. Elle a débouché sur une révision de la grille salariale datant de 2010. La nouvelle grille est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Gestion financière

La gouvernance et la gestion financière fonctionnent de façon efficace grâce à l'engagement et aux compétences des bénévoles œuvrant au sein du Conseil et des Commissions ainsi que des responsables du Secrétariat. Un système de contrôle interne (SCI) mis en place dès les premières années permet d'assurer une gestion rigoureuse des ressources de la fédération. Jusqu'en 2015, celui-ci a été attesté par le Contrôle cantonal des finances (CCFI). Dès 2016, le CCFI a estimé que Latitude 21 était suffisamment solide pour passer sous le régime d'un contrôle restreint. Bien que son SCI ne fasse plus l'objet d'un audit annuel à la suite de cette décision, sa mise à jour interne reste maintenue. Un nouveau tableau des risques a été élaboré en 2016 et est continuellement mis à jour.

9. Conclusion

Le programme stratégique s'accompagne d'un cadre de résultat qui présente de manière détaillée le dispositif prévu par Latitude 21 au cours des prochaines années pour atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. Véritable outil de pilotage, il permettra d'évaluer et d'adapter, le cas échéant, les activités prévues par Latitude 21 afin d'attendre les douze résultats escomptés à l'horizon 2022. Des indicateurs de résultats ont été définis afin de permettre l'appréciation et la mesure du travail réalisé.

Après des années de forte croissance, Latitude 21, à l'approche de sa dixième année d'existence, a désormais atteint sa vitesse de croisière. Tout en continuant d'évoluer de manière régulière et consciente des défis qui l'attendent au cours des prochaines années, Latitude 21 peut compter sur des fondements solides qui lui confèrent tous les outils nécessaires pour maintenir un niveau de qualité continu. Il s'agit aujourd'hui de s'assurer de n'exclure aucune initiative de la société civile neuchâteloise et de porter une attention particulière aux besoins spécifiques liés à la diversité des associations membres de la fédération. Cette diversité, qui se caractérise au niveau de Latitude 21 par un grand écart entre « petites » et « grandes » associations membres, nécessite des ajustements continus dans la gestion des relations avec les associations. Ces ajustements sont indispensables pour gagner en efficacité. L'optimisation des processus doit permettre à la fédération de maintenir un équilibre correct entre une haute exigence de qualité et la diversité de ses membres.

Dans le contexte – communal, cantonal, fédéral et international – actuel caractérisé par une diminution des ressources à disposition de la coopération internationale, la capacité à innover et à s'adapter est fondamentale. Au vu de la taille de Latitude 21, c'est bien cette capacité d'innovation qui sera la garante de l'atteinte des résultats attendus. Elle implique une politique active et originale de recherche de fonds auprès des communes (avec une implication importante des associations membres), une communication dynamique et percutante ainsi qu'une valorisation de l'impact des projets des AM. Des projets de qualité, ciblés sur les populations exclues, des projets originaux portés par une société civile ancrée localement, des projets soutenus par une population et des collectivités publiques concernées pour contribuer aux Objectifs de développement durable : telle est la clé de la réussite de la mission de notre fédération pour les quatre années à venir.

10. Annexe

- Cadre de résultats
- Plan financier 2019-2022

Liste des abréviations

AG : Assemblée générale

AM : Associations membres

CCFI : Contrôle cantonal des finances du Canton de Neuchâtel

CF : Commission financière

CIC : Commission d'information et de communication

CP : Commission des projets

DDC : Direction du Développement et de la Coopération

FEDERESO : Réseau des fédérations cantonales de coopération au développement

FEDEVACO : Fédération vaudoise de coopération au développement

FGC : Fédération genevoise de coopération au développement

FICD : Fédération interjurassienne de coopération au développement

Fribourg Solidaire : Fédération fribourgeoise de coopération au développement

NADEL : Centre pour la coopération et le développement de l'Ecole polytechnique fédérale de Zürich

ODD : Objectifs de développement durable

ONG : Organisation non gouvernementale

PV : Procès-verbal

SCI : Système de contrôle interne

SG : Secrétaire générale

SGA : Secrétaire générale adjointe

Récapitulatif des ressources financières 2019-2022						
Années	TOTAL	Partenaires				L21
		DDC	Canton NE	Communes	Privé	
2019	667 800	267 100	260 000	95 000	40 900	4 800
2020	680 060	271 876	260 000	97 375	46 009	4 800
2021	683 997	273 379	280 000	99 809	26 009	4 800
2022	692 273	276 887	280 000	102 305	28 281	4 800
Totaux	2 724 130	1 089 242	1 080 000	394 489	141 199	19 200
Participation en %	100.00%	39.98%	39.65%	14.48%	5.18%	0.70%

Plan financier 2019						
Domaines d'actions	Total budget	Ressources financières				L21
		Partenaires				
		DDC	Canton NE	Communes	Privé	
1. Attribution de fonds aux projets des AM	431 200	160 000	169 000	91 200	11 000	-
2. Activités thématiques de L21	140 600	59 500	52 000	-	29 100	-
a. SAM	37 218	15 750	13 765	-	7 703	-
b. CIS	71 127	30 100	26 306	-	14 721	-
c. MAP	28 947	12 250	10 706	-	5 991	-
d. RESCO	3 308	1 400	1 224	-	685	-
3. Frais de fonctionnement	96 000	47 600	39 000	3 800	800	4 800
	667 800	267 100	260 000	95 000	40 900	4 800
% DDC par rapport à la totalité du budget :	40.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux projets des AM :	65.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux activités thématiques :	20.00%					
% du budget alloué aux projets :	64.57%					
% du budget alloué aux activités thématiques :	21.05%					
% du budget alloué aux frais de fonctionnement :	14.38%					

Plan financier 2020						
Domaines d'actions	Total budget	Ressources financières				L21
		Partenaires				
		DDC	Canton NE	Communes	Privé	
1. Attribution de fonds aux projets des AM	437 480	164 000	169 000	93 480	11 000	-
2. Activités thématiques de L21	144 009	57 800	52 000	-	34 209	-
a. SAM	38 120	15 300	13 765	-	9 055	-
b. CIS	72 852	29 240	26 306	-	17 306	-
c. MAP	29 649	11 900	10 706	-	7 043	-
d. RESCO	3 388	1 360	1 224	-	805	-
3. Frais de fonctionnement	98 571	50 076	39 000	3 895	800	4 800
	680 060	271 876	260 000	97 375	46 009	4 800
% DDC par rapport à la totalité du budget :	39.98%					
% de la contribution cantonale dédiée aux projets des AM :	65.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux activités thématiques :	20.00%					
% du budget alloué aux projets :	64.33%					
% du budget alloué aux activités thématiques :	21.18%					
% du budget alloué aux frais de fonctionnement :	14.49%					

Plan financier 2021						
Domaines d'actions	Total budget	Ressources financières				L21
		Partenaires				
		DDC	Canton NE	Communes	Privé	
1. Attribution de fonds aux projets des AM	441 417	163 600	182 000	95 817	-	-
2. Activités thématiques de L21	144 009	62 000	56 000	-	26 009	-
a. SAM	38 120	16 412	14 824	-	6 885	-
b. CIS	72 852	31 365	28 329	-	13 157	-
c. MAP	29 649	12 765	11 529	-	5 355	-
d. RESCO	3 388	1 459	1 318	-	612	-
3. Frais de fonctionnement	98 571	47 779	42 000	3 992	-	4 800
	683 997	273 379	280 000	99 809	26 009	4 800
% DDC par rapport à la totalité du budget :	39.97%					
% de la contribution cantonale dédiée aux projets des AM :	65.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux activités thématiques :	20.00%					
% du budget alloué aux projets :	64.53%					
% du budget alloué aux activités thématiques :	21.05%					
% du budget alloué aux frais de fonctionnement :	14.41%					

Plan financier 2022						
Domaines d'actions	Total budget	Ressources financières				L21
		Partenaires				
		DDC	Canton NE	Communes	Privé	
1. Attribution de fonds aux projets des AM	443 712	163 500	182 000	98 212	-	-
2. Activités thématiques de L21	147 417	63 136	56 000	-	28 281	-
a. SAM	39 022	16 712	14 824	-	7 486	-
b. CIS	74 576	31 939	28 329	-	14 307	-
c. MAP	30 351	12 999	11 529	-	5 823	-
d. RESCO	3 469	1 486	1 318	-	665	-
3. Frais de fonctionnement	101 143	50 251	42 000	4 092	-	4 800
	692 272	276 887	280 000	102 305	28 281	4 800
% DDC par rapport à la totalité du budget :	40.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux projets des AM :	65.00%					
% de la contribution cantonale dédiée aux activités thématiques :	20.00%					
% du budget alloué aux projets :	64.10%					
% du budget alloué aux activités thématiques :	21.29%					
% du budget alloué aux frais de fonctionnement :	14.61%					



LATITUDE 21

Fédération neuchâtoise
de coopération au développement

L21 : planification stratégique 2019-2022

Commentaires relatifs à la planification financière 2019-2022

Légende des nouveaux intitulés pour les activités thématiques :

SAM - Soutien des AM sur plan institutionnel & mise en œuvre de projets de qualité

CIS - Communication, information & sensibilisation

MAP - Mobilisation des ressources financières provenant de l'AP (aide publique)

RESCO - Réseau des compétences pour renforcement actions AM

Propositions :

- a) Les fonds attribués aux projets des AM se trouvent dans la fourchette suivante :
 - entre 62.5 et 67.5 % de l'ensemble des coûts de L21
- b) Les fonds attribués aux activités thématiques se situent dans la fourchette suivante :
 - entre 20 et 25 % de l'ensemble des coûts de L21
- c) Les frais de fonctionnement ne dépassent pas le 15 % de l'ensemble des coûts de L21
- d) La contribution DDC ne dépasse pas le 40 % des coûts globaux engagés, pour la période des 4 ans. Le 60 % restant est financé par d'autres ressources (Canton, Communes, Privé, L21). Les fonds DDC sont affectables à tous les frais de L21, à l'exception d'éventuels frais de récolte de fonds.
- e) La contribution du Canton est utilisable à raison de 85 % pour les projets et activités thématiques.
- f) Les contributions des Communes sont dédiées aux fonds attribués aux projets des AM. Seule exception envisageable : Une Commune souhaite à la fois financer un projet, tout en y associant une action de sensibilisation. Dans ce cas, la contribution peut être répartie entre la partie projets et activités.

Cadre de résultats de la stratégie 2019-2022 de Latitude 21

Objectif général	Promouvoir le respect de la dignité humaine, la diversité des cultures ainsi que la justice sociale dans un monde plus solidaire et plus équitable en s'engageant dans la lutte contre la pauvreté et pour un développement durable.		
		Indicateurs vérifiables à la fin 2022	Sources de vérification
Objectif spécifique A	Latitude 21 soutient ses associations membres (AM) sur le plan institutionnel et dans la mise en œuvre de projets de qualité afin d'améliorer les conditions de vie des populations défavorisées dans les pays en développement.		
Résultats	Résultat 1 - La qualité des projets des associations membres de Latitude 21 est renforcée.	50% des AM ont bénéficié de formations et de coaching.	Listes des participants aux formations
	Résultat 2 : Les AM disposent d'un bon niveau de gestion institutionnelle et financière.	60% des AM qui déposent des dossiers de projets, utilisent d'emblée correctement les outils édictés par Latitude 21.	Canevas de demande de contribution Cadre logique Budget et plan de financement
		Les membres de la CP estiment que les stratégies d'autonomisation des partenaires et des bénéficiaires se sont améliorées.	Critères de notation des projets et des AM
	Résultat 3 : Latitude 21 revoit sa politique d'admission de nouvelles AM. Elle soutient les AM et leurs projets dans leur diversité.	60% des AM connaissent et respectent les directives de gestion financière.	Critères de notation des projets et des AM
La capacité d'autofinancement des AM a globalement augmenté de 10 %.		Critères de notation des projets et des AM	
Objectif spécifique B	Sur la base d'une information de qualité, Latitude 21 encourage la population du canton de Neuchâtel à s'engager en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) et de la coopération au développement.		
	Résultat 4 - Communication interne : les AM de Latitude 21 renforcent leur connaissance mutuelle et leur cohésion.	La participation des AM aux AG augmente d'au moins 20%	Liste de participation aux rencontres et activités
		Les AM sont satisfaites de leur participation à Latitude 21	Questionnaire de satisfaction
		Le nombre d'AM ayant des collaborations directes avec une ou plusieurs autres AM a augmenté.	Questionnaire de satisfaction
Résultat 5 - Visibilité : la population neuchâteloise connaît l'existence de Latitude 21 et son label qualité.	Le nombre de visites du site web de Latitude 21 augmente d'au moins 5% par année.	Google analytics	
	La communauté Latitude 21 sur les réseaux sociaux compte au moins 2000 personnes.	Statistiques Facebook et Youtube	
Résultat 6 - Information : la population neuchâteloise est informée sur le rôle des ONG neuchâteloises ainsi que sur les résultats obtenus par ces dernières sur le terrain.	Le nombre de consultations des pages du site web dédiées aux AM / aux projets / aux contenus de campagnes augmente d'au moins 20 %.	Google analytics Liste de participation AM aux actions de communication	
	Au moins 10 AM participent aux actions de communication de Latitude 21 chaque année.	Reporting actions de communication	
Résultat 7 - Sensibilisation : la jeunesse neuchâteloise comprend l'importance de la coopération internationale et se sent davantage concernée par les ODD.	Nombre de jeunes de 13-25 ans touchés par des actions de formation / sensibilisation de Latitude 21.	Questionnaires Débriefing avec les enseignants concernés	
	Au moins 80% des élèves ayant participé aux formations / ateliers de Latitude 21 ont amélioré leurs connaissances et leur compréhension des ODD.	Questionnaires	
Objectif spécifique C	Latitude 21 promeut une adhésion accrue aux Objectifs de développement durable et l'augmentation des moyens qui y sont alloués dans le Canton de Neuchâtel.		
Résultats	Résultat 8 - Plaidoyer : les milieux politiques neuchâtelois comprennent l'importance de la coopération internationale.	Résultat du débat au Grand Conseil	Votes
		Résultat des votes au Parlement	Votes
	Résultat 9 - Latitude 21 mobilise des ressources financières émanant des communes neuchâteloises d'une part, et du Canton de Neuchâtel et de la DDC d'autre part.	Au moins 3 nouvelles communes deviennent partenaires de Latitude 21.	Contrats de contribution
		Les contributions communales, cantonale et de la DDC augmentent.	Contrats de contribution
Résultat 10 - Latitude 21 facilite le contact entre ses partenaires institutionnels à tous les niveaux	Les fonds alloués par les communes neuchâteloises au titre de l'Aide publique développement augmentent.	Contrats de contribution	
Résultat 11 - Latitude 21 établit des lignes directrices concernant ses relations avec le secteur privé en coordination étroite avec ses associations membres	Les rencontres bilatérales et multilatérales sont réalisées de manière régulières.	Nb de rencontres	
Objectif spécifique D	Latitude 21 aide à faire connaître et facilite la mise en réseau des compétences pour renforcer l'action des associations membres dans la coopération au développement.		
Résultats	Résultat 12 - Latitude 21 aide à faire connaître les activités des institutions et des entreprises dans le domaine de la coopération au développement.	Questionnaires Travaux de recherche	Résultats questionnaires Résultats Travaux de recherche
	Résultat 13 - Latitude 21 facilite la mise en réseau des acteurs disposant de compétences dans le domaine de la coopération au développement	Les membres du réseau sont satisfaits par le rôle de Latitude 21 en terme de facilitation.	Résultats questionnaires

Activités en liens avec résultats spécifiques		Approches thématiques transversales
Résultat 1 : La qualité des projets des AM de Latitude 21 est renforcée.		
Activités	Formations et coaching personnalisés par la CP Formations avec des intervenants externes Formations organisées en collaboration avec d'autres fédérations	Faïtière dynamique (renforcement des compétences, capitalisation d'expériences et vulgarisation); Partenariats (avec partenaires du Sud, avec milieux académiques, NADEL, FEDERESO etc.)
Résultat 2 : Les AM disposent d'un bon niveau de gestion institutionnelle et financière.		
Activités	Formations et coaching personnalisés par la CF Formations avec des intervenants externes Formations organisées en collaboration avec d'autres fédérations	Faïtière dynamique (renforcement des compétences, capitalisation d'expériences et vulgarisation); Partenariats (avec partenaires du Sud, avec milieux académiques, NADEL, FEDERESO etc.)
Résultat 3 : Latitude 21 revisite sa politique de nouvelles AM. Elle soutient les AM et leurs projets dans leur diversité.		
Activités	Révision des critères d'admission des nouvelles AM Création d'un deuxième guichet pour le dépôt de projet, avec des procédures allégées	Faïtière dynamique (cohésion, simplification et vulgarisation)
Résultat 4 - Communication interne : les AM de Latitude 21 renforcent leur connaissance mutuelle et leur cohésion.		
Activités	Première rencontre avec le secrétariat de Latitude 21 après l'admission d'une nouvelle AM Organisation par Latitude 21 de manifestations pour rassembler les AM (journée annuelle de rencontre, rencontres thématiques, etc.) Edition et diffusion d'une brochure de présentation des projets soutenus annuellement. Rôle facilitateur de Latitude 21 pour des synergies et des collaborations entre les AM de Latitude 21 et avec le FEDERESO. Mise à jour régulière des pages du site Internet dédiées aux AM et à leurs projets Envoi régulier de lettres d'information et de courriels internes	Faïtière dynamique (cohésion, connaissance mutuelle et vulgarisation); Partenariats (FEDERESO)
Résultat 5 - Visibilité : la population neuchâteloise connaît l'existence de Latitude 21 et son label qualité.		
Activités	Campagnes d'information en lien avec les ODD, relayées sur de multiples canaux et organisées autant que possible en partenariat avec des acteurs régionaux. Formations et coaching des AM en matière de communication par la CIC Formations avec des intervenants externes (experts en communication) Formations organisées en collaboration avec d'autres fédérations Financement de projets d'information des AM Mise à disposition d'outils de communication pour les AM Relais d'information (relations médias, site Internet, FEDERESO) Valorisation du reporting et du caractère innovant des projets des AM pour la communication	Faïtière dynamique (renforcement des compétences, capitalisation d'expériences et vulgarisation); Partenariats (médias, acteurs régionaux, FEDERESO)
Résultat 6 - Information : la population neuchâteloise est informée sur le rôle des ONG neuchâteloises ainsi que sur les résultats obtenus par ces dernières sur le terrain.		
Activités	Campagnes d'information relayées sur de multiples canaux. Organisation par Latitude 21 en collaboration avec ses partenaires de manifestations pour faire connaître le travail des AM Valorisation des contributions communales et des projets qu'elles soutiennent auprès de la population	Partenariats (médias, acteurs régionaux, communes)
Résultat 7 - Sensibilisation : la jeunesse neuchâteloise comprend l'importance de la coopération internationale et se sent davantage concernée par les ODD.		
Activités	Interventions dans les écoles du Canton Projet pédagogique avec la Commune de Val-de-Travers et l'Ecole Jean-Jacques Rousseau Campagnes d'information relayées sur des canaux ciblés sur la jeunesse	Partenariats (écoles, médias)
Résultat 8 - Plaidoyer : les milieux politiques neuchâtelois comprennent l'importance de la coopération internationale et renforcent leur soutien à Latitude 21.		
Activités	Diffusion du rapport annuel de Latitude 21 Actions de plaidoyer thématiques (courriers) Valorisation des partenariats communaux à travers de projets communs (pédagogiques etc.) Invitation des politiques aux conférences et manifestations publiques sur les enjeux de la coopération au développement.	Partenariats (institutionnels)
Résultat 9 - Latitude 21 mobilise des ressources financières émanant des communes neuchâteloises d'une part, et du Canton de Neuchâtel et de la DDC, d'autre part.		
Activités	Fournir une information de qualité sur l'emploi des ressources financières et sur l'impact des projets Assurer par l'expertise de ses commissions, un suivi rigoureux de l'utilisation des ressources mises à disposition Développer le dialogue avec les autorités locales grâce une stratégie uniforme d'approche des communes avec une implication active des AM	Partenariats (institutionnels)
Résultat 10 - Latitude 21 facilite le contact entre ses partenaires institutionnels à tous les niveaux.		
Activités	Développer le dialogue avec les autorités communales, cantonales et fédérales grâce aux rencontres bilatérales et multilatérales	Partenariats (interface de dialogue à trois niveaux)
Résultat 11 - Latitude 21 établit des lignes directrices concernant ses relations avec le secteur privé en coordination étroite avec ses associations membres		
Activités	Développer le dialogue avec les associations membres et le cas échéant création d'un groupe de travail	Partenariats (secteur privé)
Résultat 12 - Latitude 21 aide à faire connaître les activités des institutions et des entreprises dans le domaine de la coopération au développement.		
Activités	Envoi d'un questionnaire à diverses institutions Poursuivre la collaboration avec l'Université de Neuchâtel pour réaliser des recherches sur les activités des entreprises dans les domaines pertinents pour la coopération au développement	Faïtière dynamique (capitalisation d'expériences); Partenariats (universités, institutions et entreprises)
Résultat 13 - Latitude 21 facilite la mise en réseau des acteurs disposant de compétences dans le domaine de la coopération au développement		
Activités	Promouvoir en collaboration avec les AM intéressées, la création d'une plateforme de mise en réseau	Faïtière dynamique (capitalisation d'expériences); Partenariats (universités, institutions et entreprises)